CHAPELLE
Saint
Vincent-de-Paul

LE SERVITEUR d'Amiens

N° 7
Printemps
2021
Gratuit

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X



OÙ EST ANCRÉE NOTRE ESPÉRANCE ?

EGLISE
Entretien : le pontificat du pape François

ACTUALITÉ
Réflexions au sujet du projet de loi « séparatisme »

PICARDIE
Le Père Libermann, fondateur à Amiens

Chapelle Saint Vincent-de-Paul



- **Chapelle :** 54 ter rue Jules Barni, 80000 Amiens
- **Messes** : Dimanche à 8h30 et 10h00
 Mercredi, samedi et deux vendredi par mois à 18h30

 Catéchismes, Confessions : voir la feuille d'annonces

 Abbé Gabin HACHETTE, desservant — Tél : 07 69 18 93 19
- **Prieuré** : Prieuré de la Ste-Croix, 50 rue de la Gare, 59170 Croix
 Tél : 03 20 89 95 22 — Courriel : 59p.croix@fsspx.fr

 Abbé Benoît ESPINASSE, prieur

► Le Grand séminaire d'Amiens

Au XVIII[e] siècle, les séminaires ont pris une si grande importance dans la vie du clergé que la vieille maison de la rue Saint-Denis ne suffit plus à la formation des futurs prêtres du diocèse d'Amiens. Un terrain est acheté dans le faubourg de Noyon. Le 16 février 1736, Mgr de la Motte, évêque d'Amiens (1733-1774), pose la première pierre du Grand Séminaire ceint d'un vaste parc. Les bâtiments sont destinés à accueillir 120 jeunes gens dont la formation est confiée aux lazaristes. En décembre 1906, suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, séminaristes et professeurs sont expulsés. L'armée occupera ces lieux prestigieux jusqu'en 1995, avant qu'y soit aménagé une résidence privée. La chapelle est inscrite « Monuments historiques ».

► La chapelle Saint-Vincent-de-Paul

Suite au concile Vatican II (1962-1965) ont été appliquées dans l'Eglise de nombreuses modifications du dogme et de la liturgie menant à l'abandon progressif de la foi. Mis en demeure de réagir, des catholiques picards se réunirent et firent appel aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Dès 1978 des messes furent célébrées dans un salon particulier, puis à partir de 1985, rue Daire, à la chapelle du Bon Pasteur. Les fidèles se retrouvèrent en 2007 sans lieu de culte, le prêt des bâtiments par le conseil départemental ayant pris fin . Durant plus de deux ans la messe fut dite à « Notre-Dame-des-Vents », c'est-à-dire dehors dans la rue, tous les dimanches. Cette ténacité fut récompensée par la Providence.
En 2012, la Fraternité Saint-Pie X acquiert et restaure la chapelle Saint-Vincent-de-Paul, qui fut jadis celle du Grand Séminaire d'Amiens. Depuis 2015, la sainte messe y est à nouveau célébrée en latin, dans son rite traditionnel bimillénaire. La communauté paroissiale est desservie par les prêtres du prieuré de Croix (59).



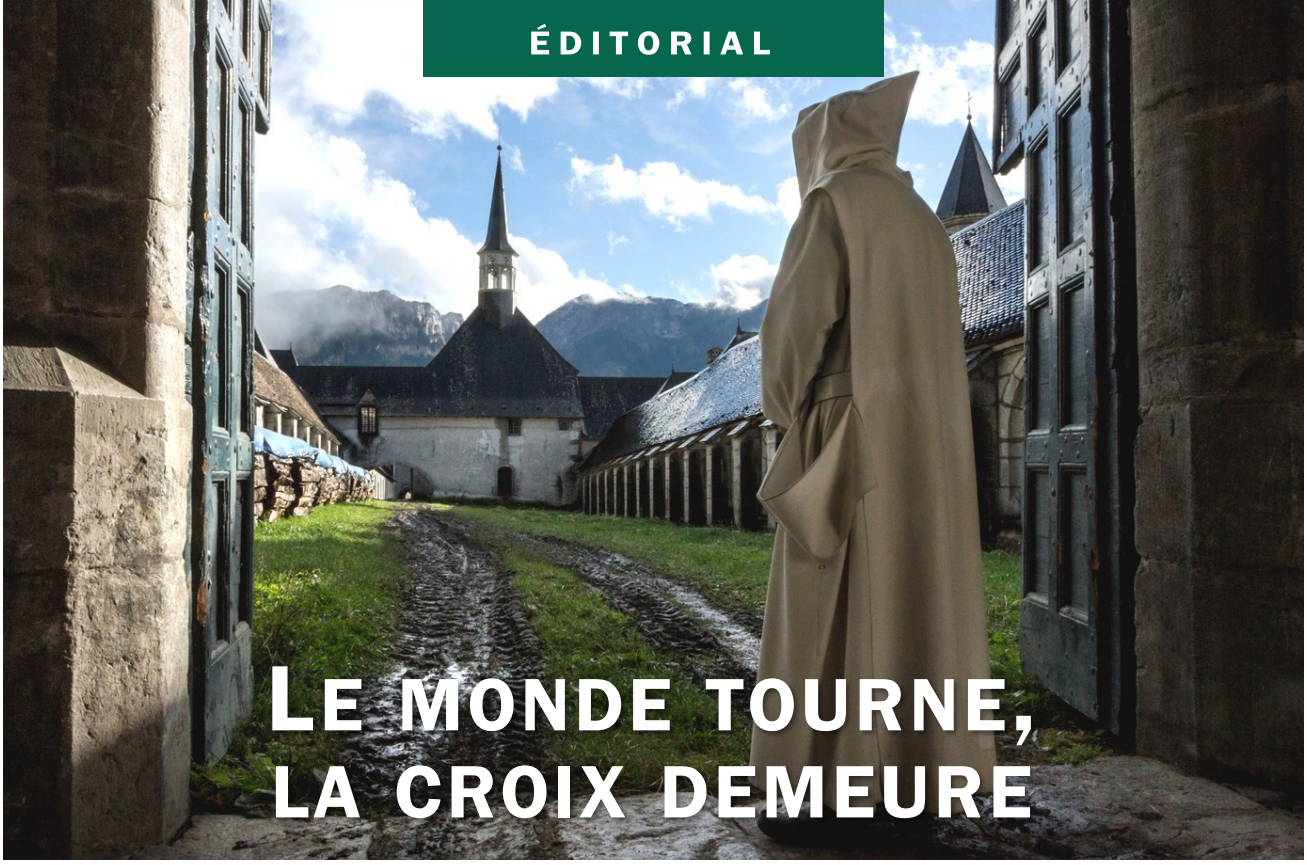
Aider le prieuré et la chapelle

La pérennité de notre apostolat dépend de votre générosité

- **Le prieuré est habilité à délivrer un reçu fiscal** pour chaque don (y compris les virement automatiques et le denier du culte), il s'obtient sur simple demande et donne droit à une réduction d'impôt de 66 %.
- **Les chèques sont à libeller à l'ordre de " Prieuré de la Sainte-Croix "** et à adresser au prieuré :
 Prieuré de la Sainte-Croix — 50 rue de la Gare — 59170 Croix
- **Les virements** se font en faveur de notre compte au Crédit Mutuel :
 IBAN : FR76 1562 9026 9900 0407 7614 086 **BIC** : CMCIFR2A

Merci pour votre soutien et que Dieu vous bénisse !

En couverture : Rembrandt van Rijn, *Le Christ dans la tempête sur la mer de Galilée* (détail), 1633, huile sur toile.



LE MONDE TOURNE, LA CROIX DEMEURE

Le monde ne semble pas trouver faveur auprès de Notre-Seigneur lorsqu'il affirme : « Je ne prie pas pour le monde. » (Jn 17,9) Quel monde ? Celui des hommes pleins de vanité, pharisiens, méprisant Dieu, se trompant les uns les autres. Il ne prie pas pour ce monde - aussi bien d'hier et d'aujourd'hui - rempli de haine, de jalousie, de fraude, n'ayant rien à voir avec la vérité, la piété, la sincérité, l'humilité, la paix. « Dans le monde, dit-il, vous aurez des afflictions, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (Jn 16, 33).

■

Les âmes ont un besoin vital de la charité de Jésus-Christ, et les voilà plongées dans un contexte qui l'exclut ou la parodie au quotidien. Si nous y songeons, Notre-Dame garda durant toute sa vie son Cœur immaculé de toute souillure en vivant dans le monde sans être du monde... Bossuet[1] n'est pas plus tendre que le divin Maître lorsqu'il écrit du monde qu'il se rend lui-même incapable du fruit de la prière du Christ tant ses idées portent corruption et division, appelant à une unité factice car reposant sur la jouissance, l'intérêt égoïste, l'avarice, l'orgueil. Qu'engendre-t-il dans les faits ? Dégoût, méfiance, jalousie, impureté, infidélité. Seul le Saint-Esprit peut mettre la paix et l'union véritable dans les cœurs, cet Esprit dont le Sauveur dit que « le monde ne peut pas le recevoir » (Jn 14,17). Cette « vallée de larmes » oublieuse de la vie éternelle, ne peut être la demeure définitive d'une âme aimant le bon Dieu.

■

Stat Crux, dum volvitur orbis, telle est la devise informelle des moines Chartreux : le monde tourne, la Croix demeure. La Croix de Jésus est le centre de l'histoire de la création, la source immuable de salut ; les puissants du moment et leurs refrains, eux, n'ont qu'un temps car ils passent comme le vent. Restant auprès de Notre-Seigneur, ne cherchant pas à excuser des nouveautés blessant le dogme et la morale, nous sommes assurés de demeurer parfaitement intemporels, catholiques de toujours, c'est la force de ceux qui s'appuient sur le roc de la Tradition, adaptée à tous les temps, tous les hommes. Lorsque l'on assume avec cohérence deux mille ans d'enseignement de l'Eglise, il n'y a pas besoin de se recycler, de s'autocensurer par crainte de déplaire au monde, de s'affranchir du principe de réalité : la vérité rend libre et dispose à recevoir la grâce de Dieu.

■

S'il ne faut pas prier pour le monde corrompu, la charité nous pousse à prier pour les âmes qu'il égare, à combattre son influence en travaillant à faire régner Jésus-Christ en vue du Ciel. Le prophète Jérémie pose cette alternative cruciale : « Malheur à l'homme qui met sa confiance en l'homme, et qui s'appuie sur un être de chair, tandis que son cœur se détourne du Seigneur. Il sera comme un buisson dans la steppe, et ne connaîtra pas le bonheur. Il habitera des lieux arides, un désert, une terre salée et inhabitable. Heureux l'homme qui met sa confiance dans le Seigneur, et dont le Seigneur est l'espérance. Il sera comme un arbre planté au bord des eaux, qui pousse ses racines vers le courant. Il ne craint pas la chaleur qui vient, et son feuillage reste vert. L'année de sécheresse ne l'inquiète pas : il continue de porter du fruit. » (Jer 17,5-10) Quand l'aridité du monde fait tourner nos têtes et assèche nos âmes, désaltérons-nous auprès de l'unique espérance : le sacrifice de la Croix, renouvelé à chaque Messe. ■

ABBÉ GABIN HACHETTE

1. Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*, 2e partie, 46e jour.

Sommaire

4 Les comptes du prieuré
6 Où est ancrée notre espérance ?
10 Le pontificat du pape François
15 Année Saint Joseph
16 Le projet de loi « séparatisme »
21 Le Père Libermann à Amiens
28 L'existence de Dieu

Les comptes du prieuré

Chers fidèles,

Avec ses cinq lieux de cultes, le prieuré de Croix assure l'apostolat auprès de nombreux fidèles, non seulement à Amiens mais aussi à Lille et à Boulogne-sur-Mer. Voici une brève présentation des comptes financiers.

Le bilan de l'année 2020, marquée par le covid, n'est pas encore défini mais nous pouvons d'ores et déjà constater que grâce à votre générosité, et malgré un nombre de quêtes moindres (restrictions du culte), les comptes sont bons, notamment en ce qui concerne le denier du culte.

L'avenir peut être envisagé avec sérénité, soyez-en vivement remerciés.

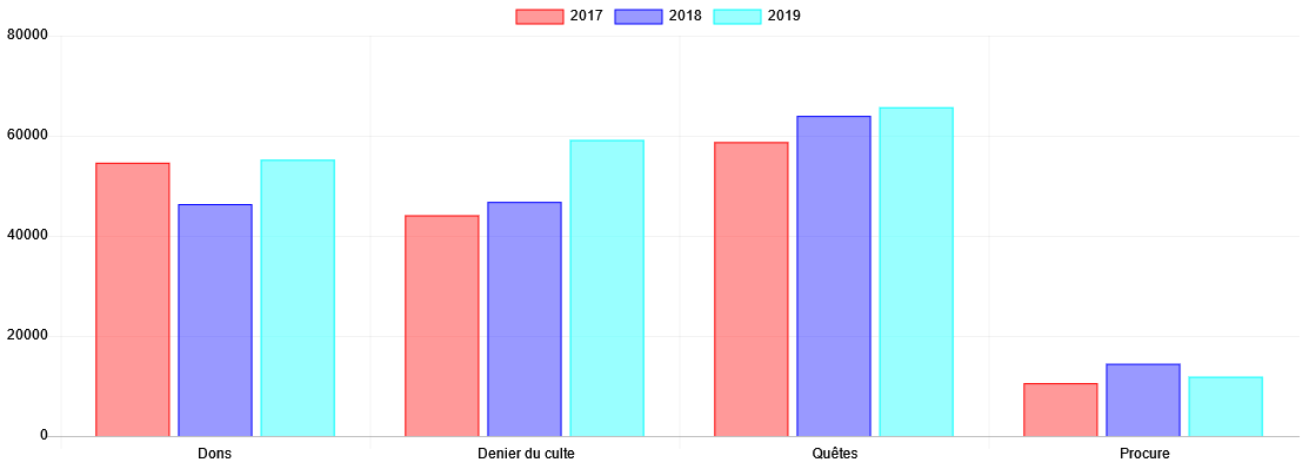
Les recettes

Elles sont en constante augmentation (+ 2,67 % de 2017 à 2019) et dépassent le chiffre des dépenses, avec un excédent de 11,21 % pour l'année 2019.

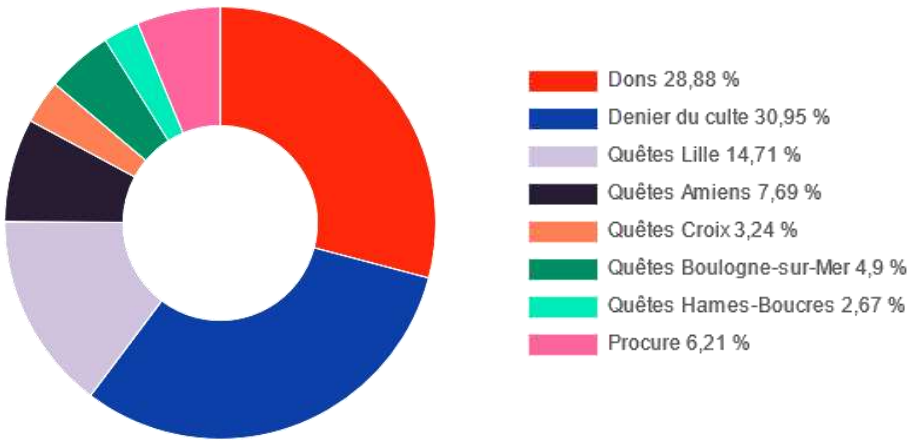
La quête effectuée au cours des messes sert à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des chapelles (chauffage, éclairage, entretien et réparation des bâtiments, frais de sacristie, etc...). Elle couvre 33 % de nos charges.

Les charges qui ne sont pas assumées par la quête sont prises en compte par les dons et le denier du culte. Ce dernier est un impôt ecclésiastique mis en place par l'Eglise suite à la spoliation de ses biens par l'Etat en 1905. Avec les dons reçus au cours du ministère, il permet aux prêtres de vivre et d'assurer leur apostolat. Tous ces dons sont déductibles d'impôts avec les reçus fiscaux délivrés sur demande.

Le site de la Fraternité Saint-Pie X en France, laportelatine.org, fournit la possibilité depuis cette année de verser le denier du culte ou d'autres dons en direct, avec reçu fiscal, en sélectionnant notre chapelle : https://laportelatine.org/don-a-la-fsspx



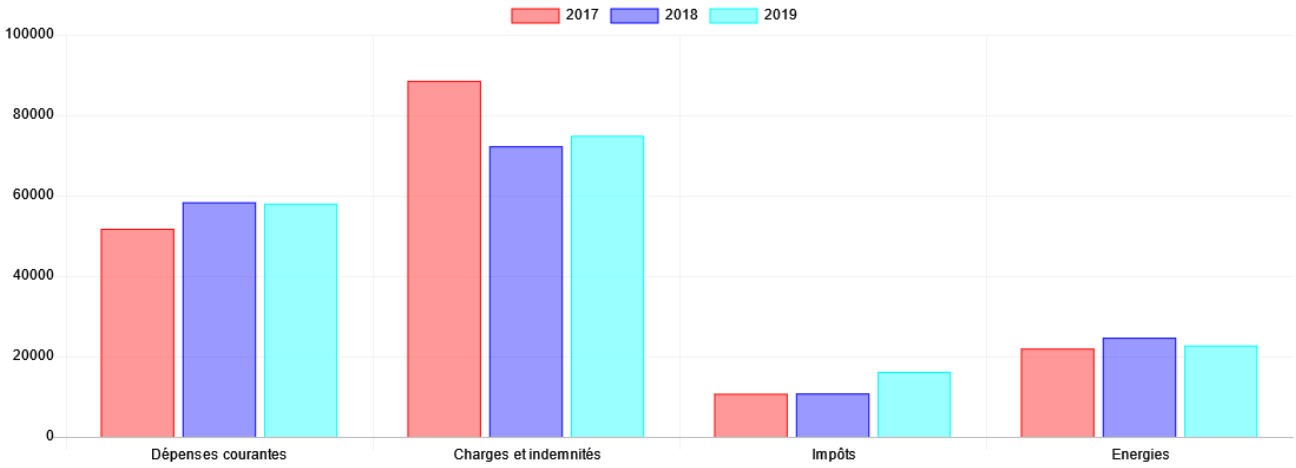
Revenus en 2019



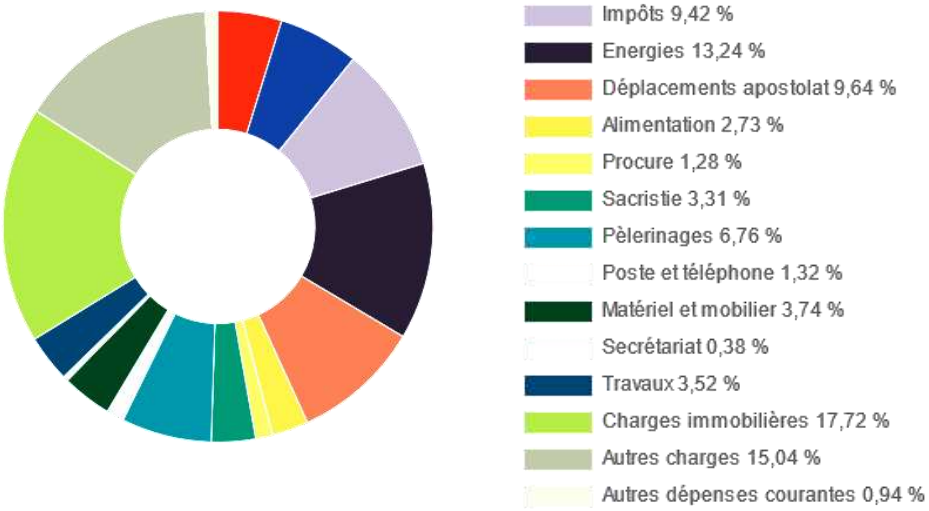
Les dépenses

Elles ont légèrement diminué (-0,7 % de 2017 à 2019), même si le coût de la vie a tendance à augmenter régulièrement.

La bonne santé financière du prieuré permet d'avoir des réserves bien utiles lorsqu'il faut envisager des travaux coûteux, comme par exemple le remplacement de la chaudière du prieuré au cours de l'année 2020, ou encore l'installation d'un nouveau mobilier dans la sacristie d'Amiens (chasublier, armoires de rangement, penderies, fleuristerie).



DÉPENSES EN 2019



Les bénévoles

Il est clair que si derrière tous ces chiffres ne se trouvait pas l'esprit de sacrifice, tout s'écroulerait. Le but d'un prieuré dans la Fraternité est d'être une base arrière fervente où vivent en communauté des prêtres qui, de là, rayonnent sur des lieux de cultes afin de sanctifier les âmes par les sacrements, en premier lieu par le sacrifice de la Messe. Cela suppose, en plus des vocations sacerdotales, de nombreux fidèles qui se dévouent généreusement à l'aide des prêtres dans leur mission. Ce sont tous ces bénévoles qui assurent de façon régulière, avec discrétion et efficacité, des charges au prieuré ou dans les lieux de culte : comptabilité, sacristie, secrétariat, catéchisme, chorale, orgue, procure, cuisine, ménage, lingerie, fleuristerie, couture, travaux, pèlerinages, activités paroissiales, etc. Nous avons aussi une dette envers les écoles de la Tradition (abbés de Camblain et Mères dominicaines de Le Hérie et Eleu) qui éduquent et instruisent avec talent la jeunesse de nos chapelles. Nous remercions tous ces bienfaiteurs !

OÙ EST ANCRÉE NOTRE ESPÉRANCE ?

Lettre n°90 du Supérieur général aux amis et bienfaiteurs de la Fraternité Saint-Pie X.



PAR L'ABBÉ DAVIDE PAGLIARANI, *SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA FSSPX*

Chers fidèles, amis et bienfaiteurs,

Nous vivons un moment de l'histoire très particulier, et pour ainsi dire exceptionnel, avec la crise liée au coronavirus, et toutes les répercussions qu'elle entraîne. Mille questions se posent dans une telle situation, auxquelles il y aurait autant de réponses à apporter. Il serait utopique de prétendre fournir une solution à chaque problème en particulier, et là n'est pas le but de ces quelques réflexions. Nous voudrions plutôt analyser ici un danger plus grave, en un certain sens, que tous les maux qui accablent actuellement l'humanité : il s'agit du danger que courent les catholiques de réagir de façon trop humaine au châtiment qui frappe actuellement notre monde, redevenu païen par son apostasie.

Depuis plusieurs décennies en effet, nous nous attendions à un châtiment divin, ou à quelque intervention providentielle venant remédier à une situation qui, depuis bien longtemps, pouvait nous sembler perdue. D'aucuns imaginaient une guerre nucléaire, une nouvelle vague de pauvreté, un cataclysme, une invasion communiste ou encore un choc pétrolier… Bref, on pouvait s'attendre à quelque événement providentiel par lequel Dieu allait punir le péché de l'apostasie des nations, et susciter de saines réactions chez les personnes bien disposées. En tout cas, nous nous attendions à quelque chose qui révélerait les cœurs. Or, s'ils n'ont pas forcément les contours que nous prévoyions, les troubles que nous traversons, indubitablement, jouent ce rôle de révélateur.

Que se passe-t-il avec la crise que nous vivons à présent ? Essayons d'analyser les sentiments qui gagnent les cœurs de nos contemporains, et tâchons surtout d'examiner si nos dispositions à nous, catholiques, parviennent à s'élever à la hauteur de notre foi.

Des craintes trop humaines

Pour simplifier, on découvre trois sortes de crainte qui s'enchevêtrent aujourd'hui chez la presque totalité des hommes, et qui épuisent toute leur énergie.

Tout d'abord, il y a la crainte de l'épidémie en tant que telle. Il ne s'agit pas ici de discuter de la nocivité du coronavirus : mais ce qui est certain, c'est que notre monde sans Dieu s'attache à la vie mortelle comme au bien le plus absolu, devant lequel tous les autres s'inclinent et perdent leur intérêt. Dès lors, et c'est inévitable, cette perspective faussée engendre une inquiétude universelle et incontrôlable. Le monde entier semble y perdre la raison. Hypnotisé par le péril qui menace la priorité des priorités, littéralement paniqué, chacun s'avère foncièrement incapable de réfléchir sur une autre question, ou de prendre de la hauteur dans une situation qui le dépasse.

Il y a ensuite le spectre de la crise économique. Bien entendu, il est tout à fait normal qu'un père de

famille s'inquiète pour l'avenir de ses enfants, et Dieu sait si en ce moment les préoccupations les plus légitimes abondent. Mais je veux parler de cette crainte plus générale, et en définitive beaucoup plus égoïste, qui est celle de devenir un peu plus pauvre, et de ne plus pouvoir jouir de ce qui était considéré comme acquis, et objet de droits intouchables. Cette perspective est strictement liée à la précédente : car si la vie d'ici-bas est le bien suprême, les richesses qui permettent d'en profiter davantage, ou le plus possible, deviennent aussi, par la force des choses, un bien suprême.

A tout cela s'ajoute enfin la hantise de la perte des libertés individuelles, dont les hommes ont joui jusqu'ici. Jamais auparavant l'on ne vit une telle prise de conscience générale des « droits de l'homme ».

On pourrait développer longuement l'analyse de cette triple crainte et de tout ce qui s'y rattache. Disons seulement que son fondement est foncièrement naturel, purement humain, et qu'on pourrait la résumer dans cette inquiétude que rien ne sera plus comme avant la crise : cet « avant » étant confusément et universellement perçu comme le bien-être idéal et inaliénable, dont l'humanité éclairée avait fait la conquête glorieuse.

Or, si l'on analyse en profondeur cette crainte et les comportements qu'elle provoque, on retrouve paradoxalement des subterfuges analogues à ceux que les païens de l'antiquité utilisaient pour expliquer tout phénomène qui leur échappait. Ce monde antique, certes cultivé, civilisé, organisé, mais ignorant hélas de la Vérité, recourait à des monstres, à des dieux de toutes sortes, et surtout à des mythes grossiers, pour traduire ce qu'il ne parvenait pas à comprendre. Aujourd'hui, nous assistons à des réactions similaires : face à la crainte, face à l'incertitude de l'avenir, naissent toute une série d'explications allant dans tous les sens, systématiquement contradictoires les unes par rapport aux autres, et qui s'entremêlent à n'en plus finir. Leur inconsistance est manifestée par le fait qu'elles sont continuellement dépassées, dans l'espace de quelques heures ou de quelques semaines, par des explications plus recherchées, plus fines, apparemment plus convaincantes, mais pas forcément plus vraies. Nous nous trouvons face à de véritables mythes, où des éléments réels se mêlent avec des histoires fictives, sans qu'on n'en puisse plus saisir la limite. Et l'on voit germer comme une grande aspiration vers quelque solution-miracle, utopique, capable de dissiper d'un coup ces brumes et de résoudre tous les problèmes.

Notre espérance est ancrée au Ciel

Mais en ce qui nous concerne, sommes-nous certains d'être complètement immunisés contre cet esprit ? Bien entendu, les trois craintes dont nous venons de parler sont compréhensibles, et même légitimes dans une certaine mesure. Ce qui n'est pas légitime, c'est de laisser ces craintes empêcher, étouffer toute considération surnaturelle, et surtout compromettre ainsi la possibilité de tirer profit de cette épreuve.

En effet, ne l'oublions jamais, nous ne restons dans la réalité et dans la vérité que si nous conservons un regard de foi. Rien n'échappe à Dieu et à sa Providence. Il est certain que, au-dessus des contingences qui nous frappent, Dieu a un plan précis. Et que le rappel aux hommes de leur condition mortelle, comme de la fragilité de leurs projets, appartient à ce plan.

Dieu montre en premier lieu à l'homme d'aujourd'hui, empoisonné par le positivisme (cette négation d'un ordre divin), que la nature qui l'entoure est



L'homme moderne qui a perdu la foi, est par le fait même disposé à tout croire sans véritable discernement.



Les enfants Lefebvre autour de leur mère pendant sa maladie en 1919, Marcel est debout à gauche.

son œuvre, et qu'elle obéit à ses lois. Dieu fait comprendre au Prométhée moderne, endoctriné par le transhumanisme (cette négation des limites de l'homme), que la nature qu'Il a créée échappe à la technique et au contrôle des sciences humaines. C'est une leçon extrêmement nécessaire, tout particulièrement aujourd'hui. Nous devons précieusement la recueillir et la faire nôtre, d'autant plus que l'homme moderne, aveuglé par son rêve de puissance absolue, s'est rendu incapable de la saisir. Et nous devons y trouver de nouveaux encouragements à adorer la grandeur de Dieu, et à vivre intimement dans sa dépendance.

Plus concrètement, que nous dirait Notre-Seigneur, lui à qui rien n'échappe, et qui a tout prévu d'avance ? « Pourquoi craignez-vous, gens de peu de foi ? Ne croyez-vous pas que je suis vraiment Dieu, que je suis vraiment tout-puissant, que je dirige tout dans ma sagesse et dans ma bonté ? Y a-t-il un seul cheveu de votre tête qui tombe sans que je le sache et sans que je le permette ? Ne suis-je pas le maître de la vie et de la mort ? Pensez-vous qu'un virus puisse exister sans moi ? Que des gouvernements puissent édicter des lois sans que je reste le maître ? Que peut-il donc vous arriver de grave si je suis avec vous dans la barque, au milieu de la tempête ? »

Tout le problème est là, c'est-à-dire dans la réponse que nous pouvons donner à ces questions. Notre-Seigneur est-il vraiment dans la barque de notre âme ? Si oui, avons-nous vraiment ce regard de foi, qui nous permet d'interpréter chaque événement de notre vie quotidienne à sa lumière ? Parvenons-nous à garder une totale confiance en lui, même lorsque nous ne comprenons pas bien ce qui se passe ? Les réponses éternelles que nous offre notre foi nous suffisent-elles ? ou éprouvons-nous le besoin de les diluer dans celles, continuellement mises à jour, que nous pouvons trouver sur l'internet ? Les mois qui se sont écoulés ont-ils augmenté en nous la confiance en Notre-Seigneur ? ou bien ont-ils contribué à nous renfermer en nous-mêmes et dans notre désarroi ? Chacun de nous doit répondre sincèrement, devant sa conscience, à ces questions. Il y en a aussi parmi nous qui craignent, au-delà de l'épidémie elle-même, le déclenchement d'une persécution à long terme contre le culte, et en particulier contre les chrétiens. Il est compréhensible que cette question surgisse, car nous savons bien que le monde nous hait, et que tôt ou tard cela doit arriver : que ce soit à l'occasion de l'épidémie, ou indépendamment de celle-ci. Nous n'y échapperons pas. Il s'agit d'une vérité évangélique, bien antérieure à toute prédiction sur la débandade actuelle : « Vous entendrez parler de guerres et de soulèvements », nous dit Notre-Seigneur ; « une nation s'élèvera contre une nation, et un royaume contre un royaume ; il y aura de grands tremblements de terre et, en divers lieux, des pestes et des famines ; […] on mettra la main sur vous, et on vous persécutera ; on vous livrera aux synagogues, on vous jettera en prison, on vous mènera devant des rois et devant des gouverneurs, à cause de mon nom.[1] »

Mais là aussi, notre crainte doit baigner dans la lumière apaisante de notre foi : « Ne soyez pas effrayés.[2] » Prévenus de longue date, nous avons à nous y préparer, paisiblement, par un abandon sans réserve entre les mains de la Providence, et sans chercher désespérément le moyen de nous y soustraire. Repensons aux chrétiens des premiers siècles en pleine persécution : ceux d'entre eux qui attachaient

trop leur regard sur les persécuteurs, les instruments de torture ou les bêtes sauvages, oubliant le Dieu d'amour qui les appelait à le rejoindre, ne voyaient plus que le danger, la douleur, la peur… et ils finissaient par apostasier. Ils ne manquaient pas d'informations claires, mais leur foi n'était pas suffisamment forte, et elle n'avait pas été suffisamment nourrie par une prière ardente : « Prenez garde à vous-mêmes, de crainte que vos cœurs ne s'appesantissent par les excès du manger et du boire, et par les soucis de la vie, et que ce jour ne vienne sur vous à l'improviste ; car il viendra comme un filet sur tous ceux qui habitent sur la face de toute la terre. Veillez donc et priez en tout temps.[3] »

Et puis Notre-Seigneur nous en avertit aussi : « Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi.[4] » Il y a dans toute épreuve le moyen secret et précieux de nous voir configurés à notre Sauveur, à notre modèle, et de pouvoir ainsi « achever dans notre chair ce qui manque aux souffrances du Christ.[5] »

Il y a enfin une dernière réflexion qui peut nous aider à adhérer à la réalité et à laisser le coronavirus à sa place. A côté de cette crise présente, l'Église en traverse une beaucoup plus terrible et dévastatrice, qui doit nous affecter bien davantage. Malheur à nous si ce n'est pas le cas, car ce serait le signe que nous n'avons plus un regard de foi ! Cette autre crise est en effet beaucoup plus mortelle, car ceux qui ont perdu la foi à cause d'elle risquent de perdre leur âme pour toujours. A cela s'ajoute malheureusement, dans la conjoncture actuelle, l'absence totale d'un message surnaturel de la part de la hiérarchie de l'Église sur les effets du péché, sur l'exigence de la pénitence, l'amour de la croix, la préparation à la mort, le jugement qui attend tous les hommes. C'est bien une catastrophe dans la catastrophe.

Alors quant à nous, ne perdons pas l'espérance, qui ne se fonde ni sur nos efforts ou sur nos qualités, ni sur nos analyses – aussi pertinentes soient elles -, mais sur les mérites infinis de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est à lui qu'il faut recourir toujours, mais surtout lorsqu'on est accablé et que l'on ploie sous le fardeau. C'est particulièrement pour nous qui le connaissons, un devoir de charité auprès de ceux qui vivent dans l'ignorance tragique de cette réalité si réconfortante. Si nous voulons vraiment être des apôtres pour le prochain, en ces heures privilégiées, l'apostolat le plus efficace et le plus approprié est celui de l'exemple d'une confiance sans borne en la divine Providence. Il y a une manière exclusivement chrétienne de porter la croix et d'espérer. Notre désir de revenir à la normalité doit être tout d'abord celui de recouvrer pleinement cette confiance, alimentée par la foi, l'espérance et la charité.

Pour obtenir ces grâces si précieuses, redoublons tous de ferveur, parents et enfants, dans la croisade du Rosaire qui nous rassemble et nous unit, pour que notre prière ardente y trouve les accents enflammés auxquels Dieu ne pourra résister. Pour la messe et les vocations, pour le monde et pour l'Église, pour le triomphe de la Vierge Marie.

Voilà la véritable manière de sortir de la crise, sans attendre la fin de l'épidémie !

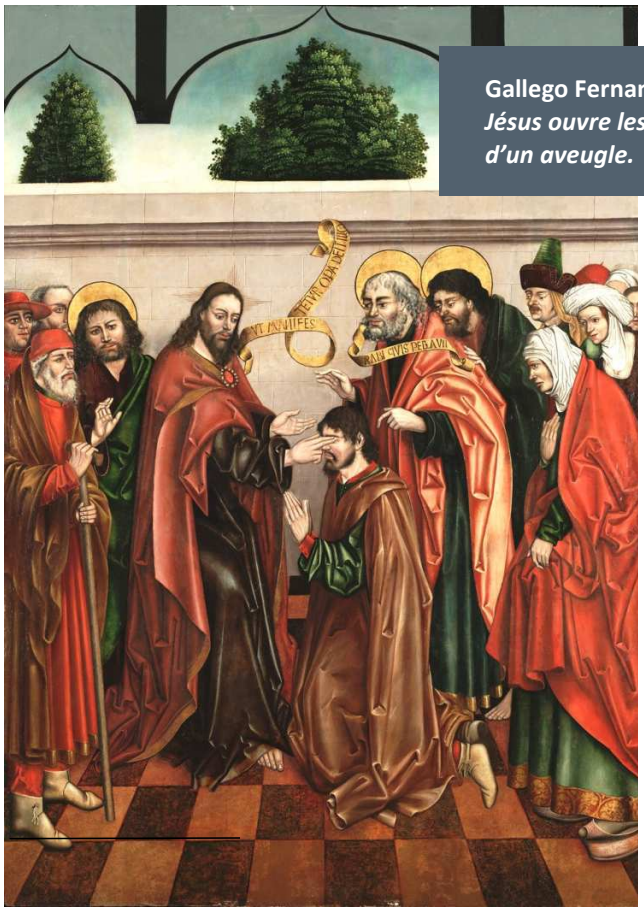
« Qui donc nous séparera de l'amour du Christ ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou la persécution, ou le glaive ? […] Mais en tout cela nous demeurons victorieux, par celui qui nous a aimés. Car je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la violence, ni ce qu'il y a de plus élevé, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, manifesté dans le Christ Jésus notre Seigneur.[6] »

Dieu vous bénisse !

Menzingen, le 2 février 2021
en la fête de la Purification de la Très Sainte Vierge Marie. ■

Source : Maison générale

1. Le. 21, 9-12.
2. Le. 21, 9.
3. Le. 21, 34-36.
4. Jn. 15, 20.
5. Col. 1, 24.
6. Rm. 8, 35-39.



Gallego Fernando, ***Jésus ouvre les yeux d'un aveugle.***

NON PAS CAPITULER DEVANT CE MONDE, MAIS TOUT RÉCAPITULER DANS LE CHRIST

Le 12 mars 2021, monsieur l'abbé Pagliarani, Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X, a accordé à DICI un entretien dans lequel il s'exprime sur le pontificat du pape François.

ENTRETIEN AVEC L'ABBÉ DAVIDE PAGLIARANI, *SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA FSSPX*

DICI : Monsieur le Supérieur général, cela fait huit ans que le pape François est monté sur le trône de saint Pierre, et à l'occasion de cet anniversaire, vous avez bien voulu nous accorder cet entretien : soyez-en remercié.

Pour certains observateurs du pontificat de François, en particulier pour ceux qui sont attachés à la Tradition, il semble que le combat des idées soit aujourd'hui terminé : selon eux, c'est maintenant la praxis qui domine, c'est-à-dire l'action concrète, inspirée par un pragmatisme de terrain tous azimuts. Qu'en pensez-vous ?

Abbé Pagliarani : Je ne suis pas vraiment certain qu'il faille opposer ainsi action et idées. Le pape François est certainement très pragmatique ; mais étant un homme de gouvernement, il sait parfaitement où il va. Une action de grande ampleur est toujours inspirée par des principes théoriques, par un ensemble d'idées, souvent dominé par une idée centrale à laquelle toute *praxis* peut et doit être rapportée.

Il faut le reconnaître : les efforts pour comprendre les principes du pragmatisme de François, ne se font pas sans tâtonnements. Par exemple, certains ont cru trouver ses principes d'action dans la *teologia del pueblo*, une variante argentine – beaucoup plus modérée – de la théologie de la libération… En réalité, me semble-t-il, François se situe au-delà de ce système-là, et même de tout système connu. Je crois que la pensée qui l'anime ne peut pas être analysée et interprétée de façon satisfaisante, si l'on se limite à des critères théologiques traditionnels. François n'est pas seulement au-delà de tout système connu : il est au-dessus.

Que voulez-vous dire ?

Avec Jean-Paul II, par exemple, malgré tout ce qu'on peut déplorer, certains points de la doctrine catholique demeuraient intouchables. Avec Benoît XVI, on avait aussi encore affaire à un esprit attaché aux racines de l'Eglise. Son effort considérable pour réaliser la quadrature du cercle, en conciliant la Tradition avec l'enseignement conciliaire ou post-conciliaire, quoique voué à l'échec, révélait cependant un souci de fidélité à la Tradition. Avec François, une telle préoccupation n'existe plus. Le pontificat que nous vivons est un tournant historique pour l'Eglise : des bastions qui subsistaient encore ont été à jamais démolis – humainement parlant ; et parallèlement, l'Eglise a redéfini, en la révolutionnant, sa mission auprès des âmes et du monde.

Il est encore trop tôt pour apprécier dans toute son ampleur la portée de ce bouleversement, mais on peut déjà s'efforcer de l'analyser.

Vous dites que des bastions qui subsistaient encore ont été démolis. De quels bastions parlez-vous ?

Je pense aux derniers fondements d'ordre moral sur lesquels est établie non seulement la société chrétienne, mais toute société naturelle. Cela devait



L'Eglise ne pourrait plus maintenir les conditions pour accéder à la sainte Table, car l'homme moderne y voit une intolérance intolérable .

arriver un jour ou l'autre, ce n'était qu'une question de temps. Jusqu'à présent, malgré certaines approximations, l'Eglise maintenait assez fermement ses exigences morales, au sujet du mariage chrétien par exemple, et elle condamnait encore clairement toutes les perversions sexuelles… Mais ces exigences reposaient malheureusement sur une théologie dogmatique détournée de sa finalité, et de ce fait rendue instable : il était inévitable qu'à leur tour, elles vacillent un jour. On ne peut garder longtemps des principes d'action fermes, lorsque l'idée que l'on se fait de leur auteur divin est affaiblie ou faussée. Ces principes moraux pouvaient survivre quelque temps, quelques décennies, mais privés de leur colonne vertébrale, ils étaient condamnés à être un jour « dépassés », pratiquement niés. C'est ce à quoi nous assistons sous le pontificat de François, en particulier avec l'exhortation apostolique *Amoris lætitia* (19 mars 2016). Ce texte ne contient pas seulement de graves erreurs ; il manifeste une approche historiciste complètement nouvelle.

De quelle approche s'agit-il ? Qu'est-ce qui aurait déterminé son choix ?

Le pape François a une vision générale très précise de la société contemporaine, de l'Eglise d'aujourd'hui, et en dernière analyse, de toute l'histoire. Il me semble être affecté d'une sorte d'hyperréalisme prétendument « pastoral ». Selon lui, l'Eglise doit se rendre à l'évidence : il lui est impossible de continuer à prêcher la doctrine morale telle qu'elle l'a fait jusqu'à présent. Elle doit donc se résoudre à capituler devant les exigences de l'homme d'aujourd'hui, et par conséquent, à repenser sa maternité.

Certes, l'Eglise doit toujours être mère : mais au lieu de l'être en transmettant sa vie et en éduquant ses fils, elle le sera dans la mesure où elle saura écouter, comprendre et accompagner… Ces préoccupations, qui ne sont pas mauvaises en elles-mêmes, sont à entendre ici dans un sens nouveau et très particulier : l'Eglise ne peut plus, et par conséquent ne doit plus s'imposer. Elle est passive et elle s'adapte. C'est la vie ecclésiale, telle qu'elle peut être vécue aujourd'hui, qui conditionne et détermine la mission même de l'Eglise, et jusqu'à sa raison d'être. Par exemple, comme elle ne peut plus exiger les mêmes conditions qu'autrefois pour accéder à la sainte Table, parce que l'homme moderne y voit une intolérance intolérable, la seule réaction réaliste et véritablement chrétienne, dans cette logique, consiste à s'adapter à cette situation et à redéfinir ses exigences. Ainsi, par la force des choses, la morale change : les lois éternelles sont soumises à une évolution que rendent nécessaire les circonstances historiques, et les impératifs d'une charité fausse et mal comprise.

D'après vous, le pape ressent-il un malaise devant cette évolution ? Eprouve-t-il le besoin de la justifier ?

Le pape devait sans doute être conscient, dès le départ, des réactions qu'un tel processus provoquerait dans l'Eglise. Probablement est-il aussi conscient

du fait qu'il a ouvert des portes qui, pendant deux mille ans, étaient restées fermées à double tour. Mais chez lui, les exigences historiques l'emportent sur toute autre considération.

C'est dans cette perspective que l'idée de « miséricorde », omniprésente dans ses discours, acquiert toute sa valeur et toute sa portée : il ne s'agit plus de la réponse d'un Dieu d'amour, accueillant à bras ouverts le pécheur repentant, pour le régénérer et lui rendre la vie de la grâce ; il s'agit désormais d'une miséricorde fatale, devenue nécessaire pour correspondre dans l'urgence aux besoins de l'humanité. Désormais considérés comme incapables de respecter même la loi naturelle, les hommes ont un droit strict à recevoir cette miséricorde, sorte d'amnistie condescendante d'un Dieu qui, lui aussi, s'adapte à l'histoire sans plus la dominer.

Par là, ce n'est pas seulement à la foi et à l'ordre surnaturel que l'on renonce, mais aussi aux principes moraux qui sont indispensables à une vie honnête et juste. Cela est effrayant car cela traduit un renoncement définitif à la christianisation des mœurs : au contraire, les chrétiens adoptent désormais les mœurs du monde, ou à tout le moins doivent-ils adapter – au cas par cas – la loi morale aux mœurs présentes, celles des divorcés « remariés » ou des couples de même sexe.

Cette miséricorde est ainsi devenue une sorte de panacée, fondement d'une nouvelle évangélisation à proposer à un siècle qui ne peut plus être converti, et à des chrétiens auxquels on ne peut plus imposer le joug de tous les commandements. Ainsi, les âmes en péril, au lieu d'être encouragées et fortifiées dans leur foi, sont rassurées et confirmées dans des situations de péché. Ce faisant, le gardien de la foi abolit même l'ordre naturel : il ne reste plus rien.

Ce qui est sous-jacent à ces erreurs, c'est l'absence totale de transcendance, de verticalité. Il n'y a plus de référence, même implicite, au surnaturel, à l'au-delà, à la grâce, et surtout à la Rédemption de Notre-Seigneur, qui a fourni définitivement à tous les hommes les moyens nécessaires à leur salut. L'efficacité pérenne de ces moyens n'est plus prêchée et n'est plus connue. On n'y croit plus ! Par conséquent, tout se réduit à une vision purement horizontale, historiciste, dans laquelle les contingences l'emportent sur les principes, et où seul compte le bien-être terrestre.

Ce tournant dont vous avez parlé demeure-t-il encore dans la ligne du Concile, ou appartient-il déjà à un concile Vatican III qui n'aurait pas eu lieu ?

Il y a à la fois une continuité avec les prémisses posées au Concile, et un dépassement de celles-ci. Cela pour une raison très simple. Avec le Concile, l'Eglise a voulu s'adapter au monde, « se mettre à jour » grâce à l'*aggiornamento* promu par Jean XXIII et Paul VI. Le pape François poursuit cette adaptation au monde, mais dans un sens nouveau et extrême : à présent, l'Eglise s'adapte au péché même du monde, du moins lorsque ce péché est « politiquement correct » ; il est alors présenté comme une expression authentique de l'amour, sous toutes les formes admises dans la société contemporaine et permises par un Dieu miséricordieux. Toujours au cas par cas, mais ces cas exceptionnels sont appelés à devenir la norme, comme on le voit déjà en Allemagne.

A côté de cet anéantissement progressif de la morale traditionnelle, le pape François propose-t-il des valeurs à cultiver ? Autrement dit, sur quel fondement veut-il construire, selon vous ?

« Otez le surnaturel, il ne reste que ce qui n'est pas naturel. »

G. K. Chesterton

C'est là une question très pertinente, à laquelle le pape lui-même a répondu dans sa dernière encyclique *Fratelli tutti* (3 octobre 2020), nous proposant « d'accepter le défi de rêver et de penser à une autre humanité. […] C'est le vrai chemin de la paix [1] », écrit-il. C'est ce qu'on appelle une utopie, et c'est ce qui arrive à tous ceux qui se coupent de leurs racines : le pape, rompant avec la Tradition divine, aspire à une perfection idéale et abstraite, déconnectée de la réalité.

Certes, il s'en défend, et dans le même passage, concédant que « ses paroles auront l'air de fantasmes », il précise le fondement sur lequel il entend s'appuyer : « le grand principe des droits qui découlent du seul fait de posséder la nature humaine ». Mais précisément, la Révélation et la Tradition nous apprennent que la nature humaine ne se suffit pas à elle-même. Comme l'affirme Chesterton, « ôtez le surnaturel, il ne reste plus que ce qui n'est pas naturel [2] ». Sans Dieu, la nature seule tend à devenir, dans la pratique, « contre-nature » ; car en appelant et en élevant l'homme à l'ordre surnaturel, Dieu a ordonné la nature à la grâce, de telle sorte que la nature ne peut écarter l'ordre surnaturel sans introduire un profond désordre en elle-même. Le rêve de François est profondément naturaliste.

Autre signe de ce caractère utopique, son rêve prend une portée universaliste : il s'agit de l'imposer à tous, et de façon autoritaire, absolue. Etant conçus d'une façon artificielle, les rêves ne peuvent être imposés que d'une façon artificielle…

Mais en quoi consisterait l'utopie du pape François ?



L'Eglise offre l'image d'une puissance sacerdotale ramenée au service du monde et de ses nécessités socio-politiques.

En parfaite osmose avec les aspirations de l'homme moderne, imbu de ses droits qu'il revendique et détaché de ses racines, elle se résume en deux idées : celles d'*écologie intégrale* et de *fraternité universelle*. Ce n'est pas un hasard si le pape a dédié à ces sujets deux encycliques-clés, dont il affirme qu'elles caractérisent les deux parties principales de son pontificat.

L'écologie intégrale de *Laudato si'* (24 mai 2015) n'est rien d'autre qu'une nouvelle morale proposée à l'humanité tout entière, faisant abstraction de la Révélation et donc de l'Evangile. Les principes en sont purement arbitraires et naturalistes. Ils s'harmonisent sans problème avec les aspirations athées d'une humanité passionnée de la terre où elle vit, et enlisée dans des préoccupations purement matérielles.

Et la fraternité universelle de *Fratelli tutti*, prônée par le pape de façon très solennelle lors de la déclaration d'Abou Dhabi, cosignée par le grand imam d'Al-Azhar (4 février 2019), n'est pas autre chose qu'une caricature naturaliste de la fraternité du christianisme, fondée sur la paternité divine commune à tous les hommes rachetés par le Christ. Cette fraternité est matériellement identique à celle de la franc-maçonnerie qui, pendant les deux derniers siècles, n'a fait que semer la haine, en particulier contre l'Eglise, dans une volonté farouche de se substituer à la seule fraternité vraiment possible entre les hommes.

C'est non seulement la négation de l'ordre surnaturel, ramenant l'Eglise aux dimensions d'une ONG philanthropique, mais c'est aussi la méconnaissance des blessures du péché originel, et l'oubli de la nécessité de la grâce pour restaurer la nature déchue et promouvoir la paix entre les hommes.

De quelle manière, dans ce contexte, pourrait-on encore distinguer le rôle de l'Eglise et celui de la société civile ?

Aujourd'hui, l'Eglise catholique offre l'image d'une puissance sacerdotale au service du monde contemporain et de ses nécessités socio-politiques… Mais ce sacerdoce n'a plus pour but de christianiser les institutions ni de réformer des mœurs redevenues païennes ; il s'agit d'un sacerdoce tragiquement humain, sans aucune dimension surnaturelle. Paradoxalement, la société civile et l'Eglise se retrouvent ainsi, comme au temps de la Chrétienté, associés pour lutter côte à côte en vue d'objectifs communs… mais cette fois, c'est une société laïcisée qui suggère et impose à l'Eglise ses vues propres et son idéal. Cela est effrayant : l'humanitarisme laïque est devenu la lumière de l'Eglise, le sel qui lui donne sa saveur. La débandade doctrinale et morale de ces dernières années traduit bien ce complexe d'infériorité que les hommes d'Eglise entretiennent vis-à-vis du monde moderne.

Et pourtant – c'est le mystère de la foi et c'est notre espérance – l'Eglise est sainte, elle est divine, elle est éternelle : malgré les tristesses de l'heure présente, sa vie intérieure, en ce qu'elle a de plus élevé, est certainement d'une beauté qui ravit Dieu et les anges. Aujourd'hui comme toujours, l'Eglise dispose en plénitude de tous les moyens qu'il faut pour guider et sanctifier !

Selon vous, par quels moyens l'Eglise peut-elle se débarrasser de ces erreurs et se régénérer ?

Il faut tout d'abord renoncer aux utopies et revenir au réel, revenir aux racines de l'Eglise. On pourrait identifier trois points-clés que l'Eglise doit

se réapproprier et recommencer à prêcher sans concession et sans complexe : **l'existence du péché originel** et de ses effets (la triple concupiscence dont parle saint Jean dans sa première Epître) – et cela contre toute forme de naïveté naturaliste ; **la nécessité de la grâce**, fruit de la Rédemption, seul remède – mais remède tout-puissant – pour triompher de ces effets dévastateurs ; **la transcendance d'une fin ultime** qui n'est pas sur cette terre, mais au Ciel.

Rappeler cela signifierait recommencer à « confirmer les frères[3] ». À nouveau serait prêchée la vraie foi : elle est la condition nécessaire de toute vie surnaturelle ; elle est également la gardienne indispensable de la loi naturelle, qui elle aussi est divine dans son origine, éternelle et immuable, soubassement nécessaire pour conduire l'homme à sa perfection.

Ces trois concepts se résument en un seul idéal : celui du Christ-Roi. C'est lui l'objet de notre foi. C'est lui l'auteur de la grâce. C'est lui l'auteur de cette loi naturelle qu'il a inscrite dans le cœur de l'homme en le créant. Le divin législateur ne change pas. Il ne renonce pas à son autorité. De même qu'on ne peut altérer cette loi sans altérer la foi elle-même, on ne pourra pas non plus la restaurer sans rendre à son divin législateur l'honneur qui lui est dû.

En clair : non pas capituler devant ce monde, mais « tout récapituler dans le Christ[4] ». C'est dans le Christ-Roi et par le Christ-Roi que l'Eglise a tous les moyens pour vaincre le monde, dont le prince est le Père du mensonge.[5] Par la croix il l'a déjà fait, une fois pour toutes : « J'ai vaincu le monde.[6] »

La très sainte Vierge aura-t-elle un rôle particulier dans cette victoire ?

Si cette victoire est celle du Christ-Roi, elle sera nécessairement celle de sa Mère. La très sainte Vierge est systématiquement associée à toutes les batailles et victoires de son Fils. Elle sera associée à celle-ci à un titre tout particulier : jamais comme aujourd'hui on n'a constaté le triomphe d'erreurs si pernicieuses et si subtiles, causes de ravages si étendus et si profonds dans la vie concrète des chrétiens. Or, parmi les plus beaux titres que l'Eglise attribue à Notre-Dame, il y a ceux de « Destructrice de toutes les hérésies » – elle écrase la tête de celui qui les conçoit – et de « Secours des chrétiens ». Plus la victoire de l'erreur semble définitive, plus glorieuse sera la victoire de la très sainte Vierge.

Propos recueillis à Menzingen, le 12 mars 2021, en la fête de saint Grégoire le Grand, pape

Source : Fsspx.Actualités

1. n°127.
2. GK Chesterton, *Hérétiques*.
3. Cf. Lc 22,32.
4. Ep 1,10.
5. Jn 14,30 et Jn 8,44.
6. Jn 16,33.



Image : Cathédrale d'Amiens. Retable surmontant l'autel de la chapelle Saint-Joseph (L. Duthoit, 1833).

Souvenir : Dimanche 11 janvier 2009, les fidèles de la Tradition n'ont plus de lieu de culte à Amiens et sont condamnés depuis des mois à assister à la messe de toujours sur la place publique, malgré le froid rigoureux. Ce jour-là, le parvis de l'église Saint-Germain est recouvert de glace... Décision est prise de trouver refuge dans la cathédrale située à 200 mètres et d'y célébrer sur l'autel de Saint-Joseph la solennité de l'Epiphanie. L'espace d'un moment, la belle cathédrale a ainsi pu retrouver sa liturgie multiséculaire.

Saint Joseph, sans l'ombre d'un doute

Durant toute cette année 2021, nous sommes invités à prier spécialement l'époux de la Vierge Marie, le père putatif de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette année marque en effet les 150 ans de la proclamation par le pape Pie IX de Saint Joseph comme Patron de l'Église universelle.

La sainteté éminente de saint Joseph se manifeste tout de suite lorsque son nom apparaît dans l'Évangile de saint Mathieu. La situation est délicate : Marie est enceinte avant qu'ils n'aient habité ensemble. Joseph se résout à la renvoyer secrètement pour ne pas la diffamer. Cette résolution semble cependant ne pas le satisfaire puisqu'il continue à s'entretenir de cette pensée, comme quelqu'un dont la décision n'est pas encore ferme. C'est un ange qui vient le tirer de sa perplexité : « *Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre avec toi Marie, ton Épouse ; car ce qui est né en Elle vient du Saint-Esprit. Elle enfantera un fils, et tu Lui donneras le nom de Jésus ; car Il sauvera Son peuple de ses péchés* ».

Quelle vertu faut-il admirer ici dans l'attitude de saint Joseph ? Pour répondre, il faut comprendre pourquoi il est saisi de crainte.

Saint Joseph ignorait-il l'intervention divine en Marie, et dès lors la soupçonnait-il de quelque faute ? Ou du moins, sans faute de sa part mais soumise à une violence, pensait-il qu'elle avait perdu sa virginité ? En ce cas, dans sa décision de renvoyer en secret la Mère du Sauveur, il faudrait admirer en lui la victoire de l'esprit de douceur sur la jalousie. Douceur que Jésus commençait à répandre dans le monde contre la jalousie qui est « dure comme l'enfer » (Cant. 8, 6), et qui conduit à des excès souvent extrêmes (d'après Bossuet, *Elévations à Dieu sur tous les mystères*, 16e semaine, 1re élévation).

Une telle interprétation fait cependant planer une ombre sur la justice de saint Joseph, et laisse des questions sans réponse. Car s'il avait cru Marie coupable, il n'aurait pas alors été un juste observateur de la Loi de Dieu, en voulant la soustraire au jugement prévu par le Deutéronome ; s'il l'avait cru violentée, alors rien dans la Loi ne l'obligeait à la répudier et c'eût été à son égard le contraire de la justice, de la bonté, de la renvoyer, même en secret.

Mais alors, que craignait-il ? Saint Bernard nous donne une lumineuse explication (2e Sermon sur le *Missus est*). Loin d'ignorer l'intervention divine en celle dont il connaît la vertu parfaite, il la reconnaît et se juge indigne de continuer à côtoyer celle qui était si singulièrement favorisée de Dieu. Lui, Joseph, vivre auprès de deux êtres si saints ? Non, il ressent trop sa petitesse auprès de ces deux grandeurs incomparables. Sa réaction est celle de l'humilité profonde et de la crainte révérencielle devant la grandeur de Dieu et de ses mystères dont on trouvera par la suite d'autres exemples dans l'Évangile : « *Joseph voulut la renvoyer pour la même raison qui faisait dire à Pierre : « Éloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pécheur » (Lc 5, 8) ; et au centurion : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit » (Mt 8, 8)* ».

Pourquoi agir en secret ? Parce qu'il se doute bien qu'ils sont peu nombreux ceux qui, comme sainte Élisabeth, sauront reconnaître en Marie l'œuvre de Dieu. Plus tard, les mêmes hommes qui auront eu les preuves de son enseignement sublime et de ses miracles éclatants n'hésiteront pas à crucifier Jésus. Qu'en aurait-il été alors à ce moment où le Christ muet dans le sein de sa mère ne pouvait témoigner ? Les contemporains de Joseph auraient probablement lapidé la Vierge sans autre forme de procès.

Quel est alors le message de l'ange ? Non pas d'apprendre à saint Joseph ce qu'il savait déjà (l'intervention divine en Marie), mais de lui confirmer la mission que par humilité il ne voulait pas déduire lui-même des liens qui l'unissaient à la Mère de Dieu : c'est lui le chef de la Sainte Famille. Qu'il se soumette à cet ordre naturel voulu par Dieu pour la société familiale dont la Sainte Famille doit être le modèle ! Et l'ange de signifier à saint Joseph que conformément à la Loi, c'est bien lui qui donnera à l'Enfant-Dieu son nom, rôle relevant de l'autorité paternelle. Obéissant à la volonté divine bien qu'elle soit contraire à son premier sentiment, saint Joseph s'exécute : « Il prit chez lui son épouse ».

Admirons-là en saint Joseph l'humilité et l'obéissance, la soumission à l'ordre juste voulu par Dieu pour la société familiale, que le pape Pie XII donnera en exemple aux pères de familles : *Suivez l'exemple de saint Joseph. Il contemplait devant lui la très sainte Vierge, meilleure, plus sainte et plus élevée que lui ; un souverain respect lui faisait vénérer en elle la Reine des anges et des hommes, la Mère de son Dieu ; et pourtant il restait à son poste de chef de famille et ne négligeait aucune des obligations que lui imposait ce titre* (Pie XII, *Discours aux jeunes époux*, 10 septembre 1941).

En ces temps où la famille est tellement attaquée, et où le rôle du père est tout particulièrement remis en cause, voilà une bonne raison de vous confier à la protection du chef de la Sainte Famille ! ■

ABBÉ BENOÎT ESPINASSE



QUI EST « SÉPARATISTE » ?

Mardi 16 février les députés ont adopté en première lecture le projet de loi sur le séparatisme avec 347 voix pour, 151 voix contre et 65 abstentions. Il sera ensuite examiné par le Sénat le 30 mars. Prisonnier de la laïcité professée par la République, le texte se trouve contraint de traiter indifféremment toutes les religions : la vraie, celle catholique, comme les fausses. Celle qui est revendiquée par les islamistes, l'islam, comme les autres. Ceci est profondément injuste envers Jésus-Christ qui voit une fois de plus son Epouse mystique, l'Eglise, bafouée par l'Etat en étant reléguée au rang des ersatz de religion. Ceci est même doublement injuste car l'on va pénaliser les catholiques au prétexte de ne pas faire de différence entre les religions, sans traiter le problème invoqué à sa source.

L'exposé des motifs du projet de loi précise que « la République demande une adhésion de tous les citoyens qui en composent le corps », plutôt inquiétant lorsque l'on entend le ministre de l'Intérieur M. Gérald Darmanin avancer droit dans ses bottes que « la loi de la République est supérieure à la loi de Dieu.[1] » Le « séparatisme » consisterait -il donc à tenir la loi de Dieu pour supérieure à celle de la République ? Cela, tout bon catholique se doit de l'affirmer. C'est ce que rappelle avec autorité le pape Léon XIII : « Il arrive, en effet, que, parfois, les exigences de l'État envers le citoyen contredisent celles de la religion à l'égard du chrétien, et ces conflits viennent de ce que les chefs politiques tiennent pour nulle la puissance sacrée de l'Église ou bien affectent la prétention de se l'assujettir. De là, des luttes et, pour la vertu, des occasions de faire preuve de valeur. Deux pouvoirs sont en présence, donnant des ordres contraires. Impossible de leur obéir à tous les deux simultanément. Nul ne peut servir deux maîtres. Plaire à l'un, c'est mépriser l'autre. Auquel accordera-t-on la préférence ? L'hésitation n'est pas permise. Ce serait un crime, en effet, de vouloir se soustraire à l'obéissance due à Dieu pour plaire aux hommes, d'enfreindre les lois de Jésus-Christ pour obéir aux magistrats, de méconnaître les droits de l'Église sous prétexte de respecter les droits de l'ordre civil. « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Cette réponse que faisaient autrefois Pierre et les apôtres aux magistrats qui leur commandaient les choses illicites, il faut, en pareille circonstance, la redire toujours et sans hésiter. Il n'est pas de meilleur citoyen, soit en paix, soit en guerre, que le chrétien fidèle à son devoir ; mais ce chrétien doit être prêt à tout souffrir, même la mort, plutôt que de déserter la cause de Dieu et de l'Église.[2] »

Paradoxe de l'histoire, ce fut la politique de Séparation de l'Eglise et de l'Etat entreprise par la République qui, en 1906, fut qualifiée par le pape Saint Pie X de « politique séparatiste [3] » ! Ainsi, le véritable séparatisme s'avère être la prétention - sous toutes ses formes - d'arracher la France à Jésus-Christ, son Créateur et Sauveur. La lutte contre celui-ci est urgente. ■

ABBÉ GABIN HACHETTE

1. Gérald Darmanin sur *France Inter*, lundi 1er février.
2. Léon XIII, Encycl.. *Sapientiae Christianae*, 10 janvier 1890.
3. St Pie X, Encyclique *Vehementer nos*, 11 février 1906.

Le projet de loi « confortant les principes de la République »

Ainsi intitulé officiellement , le projet de loi « séparatisme » est précédé d'un exposé des motifs et contient 51 articles.

Par l'abbé **Ludovic Girod**, *Directeur de l'école saint-jean-bosco de Marlieux (Ain)*

Cet exposé commence par l'affirmation : « La République est notre bien commun ». La forme de la société (la République) devient la fin de la société. La République n'a donc plus pour fin la vie vertueuse des citoyens, qui est le bien commun de la société politique, mais sa propre conservation. Il s'agit là d'une inversion des valeurs.
Nous pouvons lire également que « la République demande une adhésion de tous les citoyens qui en composent le corps ». Ainsi, les citoyens doivent non seulement respecter la loi mais obligatoirement partager l'idéologie républicaine fondée sur les Droits de l'homme, ils n'ont plus la liberté de désirer pour la France une autre forme de gouvernement. Ici, la République se présente comme une religion qui réclame l'adhésion et la foi de tous.

Le texte pointe les adversaires de cet unanimisme républicain : l' « entrisme communautaire » qui « gangrène lentement les fondements de notre société dans certains territoires » et qui est pour l'essentiel « d'inspiration islamiste ». Le crime de cette volonté de séparatisme est bien identifié : « faire prévaloir des normes religieuses sur la loi commune que nous nous sommes librement donnée ». Celui donc qui prétend qu'une loi divine ou une loi naturelle prévaut sur la loi civile du moment est coupable de diviser la nation. On ne voit pas très bien en réalité le lien entre la volonté de séparatisme, source de division, et l'affirmation que la loi divine, la loi éternelle non écrite défendue par Antigone, prévaut sur la loi civile du moment. Comme le dit l'Ecriture Sainte : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (Actes V, 29).



Le choix est laissé.

Cette loi prétend donc lutter contre les « séparatismes » dont celui de l' « islamisme radical » mais en réalité vise à imposer à tous l'idéologie républicaine et à limiter les libertés de ceux qui la refuseraient. Cette clé de lecture seule permet de rendre compte de l'ensemble des dispositions prévues. On peut voir là une dérive totalitaire de la République qui limite la liberté d'action de ceux qui ne partageraient pas les valeurs de la République, en particulier sur la question de la volonté générale qui prétend n'être soumise à aucune norme supérieure.

Pie XII *Summi Pontificatus* (20 octobre 1939) : « La racine profonde et dernière des maux que nous déplorons dans la société moderne est la négation et le rejet d'une règle de moralité universelle, soit dans la vie individuelle, soit dans la vie sociale et les relations internationales : c'est-à-dire la méconnaissance et l'oubli de la loi naturelle elle-même ».

Les dispositions de la loi

Il ne s'agit pas là d'un examen exhaustif des 51 articles de loi, mais de quelques remarques sur les dispositions qui nous concernent plus directement.





En laïcité, on nous explique que pour combattre les islamistes il faut pénaliser les catholiques.

Le renforcement du contrôle de l'Etat sur la vie associative et les écoles

L'Etat prévoit d'imposer un « contrat d'engagement républicain », dont le texte n'est pas donné, aux associations qui demandent des subventions (article 6). Certaines associations « assermentées » pour reprendre un terme révolutionnaire, pourront bénéficier des aides publiques tandis que les « non-jureuses » s'en verront privées. Elles sont encore tolérées pour l'instant.

« Toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention […] s'engage par un contrat d'engagement républicain à respecter les principes de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public ». Ce contrat devra également être signé par toute nouvelle association demandant un agrément de l'Etat.

Ainsi l'Etat qui prélève des impôts supportés par tous les citoyens, sans distinction de religion ou d'idées politiques, ne le redistribuera qu'aux associations que se soumettent à son idéologie. Il y a là une injustice comme celle que subissent les écoles indépendantes que l'Etat ne finance pas alors qu'il reçoit des impôts des parents qui en font le choix pour leurs enfants. En réalité, l'Etat ne devrait prélever des impôts que pour assurer ses tâches régaliennes et laisser les citoyens s'organiser pour financer les associations et les œuvres qui correspondent à des besoins réels de la population. L'Etat a dans un premier temps confisqué toutes les œuvres alimentées par la charité (éducation, santé, culture…), contraignant tous les citoyens à les financer, pour, dans un deuxième temps, n'accorder son aide qu'à ceux qui font allégeance à l'idéologie des Droits de l'homme.

Le contrôle sur les écoles libres ne se relâche pas, sans doute pour éviter que des écoles indépendantes ne soient tentées de s'unir à l'Etat par contrat sans respecter tout ce que prévoit cette mise sous tutelle de l'école. L'article 24 prévoit pour les écoles sous-contrat que « La passation du contrat est subordonnée à la vérification de la capacité de l'établissement à dispenser un enseignement conforme aux programmes de l'enseignement public » (article 24).

Les dispositions répressives contre les écoles indépendantes (hors-contrat) sont renforcées. En cas de manquements relevés au cours d'une inspection, le directeur qui ne fait pas ce qui lui est demandé pourra subir une peine d'un an d'emprisonnement et une amende de 15 000 euros. Si des classes ou l'établissement font l'objet d'une mesure de fermeture non respectée, les peines sont alors d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 23).

L'administration fiscale contrôlera plus attentivement si les associations qui délivrent des reçus fiscaux à leurs donateurs ont un objet qui leur permet d'agir ainsi. De plus, ces associations devront tous les ans indiquer le montant global des dons reçus ainsi que le nombre de documents rédigés pour que les bienfaiteurs puissent réduire le montant de leur impôt sur le revenu.

De l'obligation d'instruction à l'obligation de scolarisation dans un établissement

Alors que les parents pouvaient faire le choix de scolariser leurs enfants à domicile, soit en dispensant eux-mêmes les cours, soit en recourant à un organisme de cours par correspondance, ils devront maintenant, hormis dans quelques cas très encadrés (problème de santé, pratique intensive d'un sport, gens du voyage), les inscrire dans un établissement scolaire.

L'âge de l'instruction obligatoire a été baissé de 6 à 3 ans au début du mandat de M. Macron. Il faut maintenant dès 3 ans arracher l'enfant à sa famille pour le mettre dans une école. Cette mesure s'oppose au droit des parents de choisir pour leurs enfants l'instruction qu'ils jugent la plus adaptée.

Sous prétexte de quelques cas de carence d'instruction, tous les petits de trois ans vont devoir quitter le foyer familial pour commencer un temps interminable de scolarité obligatoire.

Dans l'exposé des motifs, nous lisons : « Au cœur de la promesse républicaine, l'école est le lieu des apprentissages fondamentaux et de la sociabilité, où les enfants font l'expérience des valeurs républicaines ». Au nom de la liberté, il n'est plus possible aux parents d'instruire eux-mêmes leurs enfants. Cessez de prêcher la Liberté et laissez-nous nos libertés ! La famille est la cellule de base de la société : c'est elle qui dans les jeunes années, de manière presque exclusive, donne à l'enfant les bases de la sociabilité. La société n'est pas un agrégat d'individus mais un regroupement de familles et de sociétés intermédiaires.

Cette disposition, qui prolonge les lois liberticides de Jules Ferry au 19° siècle, manifeste un nouveau glissement vers le totalitarisme. Tous les régimes totalitaires ont réduit les libertés scolaires dans le but de forger le « nouvel homme » dont l'Etat avait besoin. Si nous n'avons pas atteint le niveau des régimes communistes sur ce point, nous avons largement dépassé celui du régime national-socialiste. Faudra-t-il que nos familles achètent des caravanes pour continuer à instruire leurs enfants… à la maison ?

Pie XI, encyclique *Divini illius Magistri* (31 décembre 1929) : « L'éducation est nécessairement l'œuvre de l'homme en société, non de l'homme isolé. Or, il y a trois sociétés nécessaires, établies par Dieu, à la fois distinctes et harmonieusement unies entre elles, au sein desquelles l'homme vient au monde. Deux sont d'ordre naturel : la famille et la société civile ; la troisième, l'Eglise, est d'ordre surnaturel. En premier lieu, la famille, instituée immédiatement par Dieu pour sa fin propre, qui est la procréation et l'éducation des enfants. Elle a pour cette raison une priorité de nature et, par suite, une priorité de droits, par rapport à la société civile ».

Pie XII (5 août 1951) : « L'éducation de l'homme commence au berceau, et la première école, que rien ne peut remplacer, est celle du foyer domestique ».

Le renforcement de la censure

La loi prévoit des mesures pour lutter contre « les discours de haine et les contenus illicites »

En soi, il est normal que l'autorité publique exerce une censure sur les publications de toutes sortes afin de promouvoir le bien commun qui est la vie vertueuse des citoyens. Mais notre République qui proclame « le droit au blasphème » (Discours du Président Macron au Panthéon le 4 septembre 2020), qui ne fait rien pour lutter contre le fléau de la pornographie, multiplie les lois pour restreindre la liberté d'expression et supprimer tout débat sur de nombreuses questions historiques, politiques, morales et religieuses.

Ces dispositions concernent les réseaux sociaux et les sites sur Internet. Même sans loi, la censure des fournisseurs d'accès est déjà telle que tout discours



La liberté des écoles catholiques hors-contrat et celle des famille est visée par le projet de loi.

politiquement incorrect n'a que peu de chances d'être consulté. Cette loi, sensée lutter contre l'islamisme radical, va de fait être utilisée contre ceux qui alertent sur le danger de l'islamisation de la France, comme en son temps Mgr Lefebvre avait été condamné par la République pour des propos jugés discriminatoires envers les musulmans.

L'article 39 prévoit d'aggraver les peines prévues lorsque ces délits d'opinion seront commis à l'intérieur ou aux abords d'un lieu de culte. Il s'agit bien sûr de lutter contre certains prédicateurs musulmans, mais qu'en sera-t-il pour un prêtre qui rappelle l'enseignement de l'Eglise sur l'avortement, la contraception, les crimes contre-nature ou le règne du Christ-Roi ? Citer l'Ecriture Sainte nous conduira-t-il en prison. Peut-être qu'un jour l'Etat nous fournira des prédications républicaines pour tous les dimanches de l'année ?

Conclusion

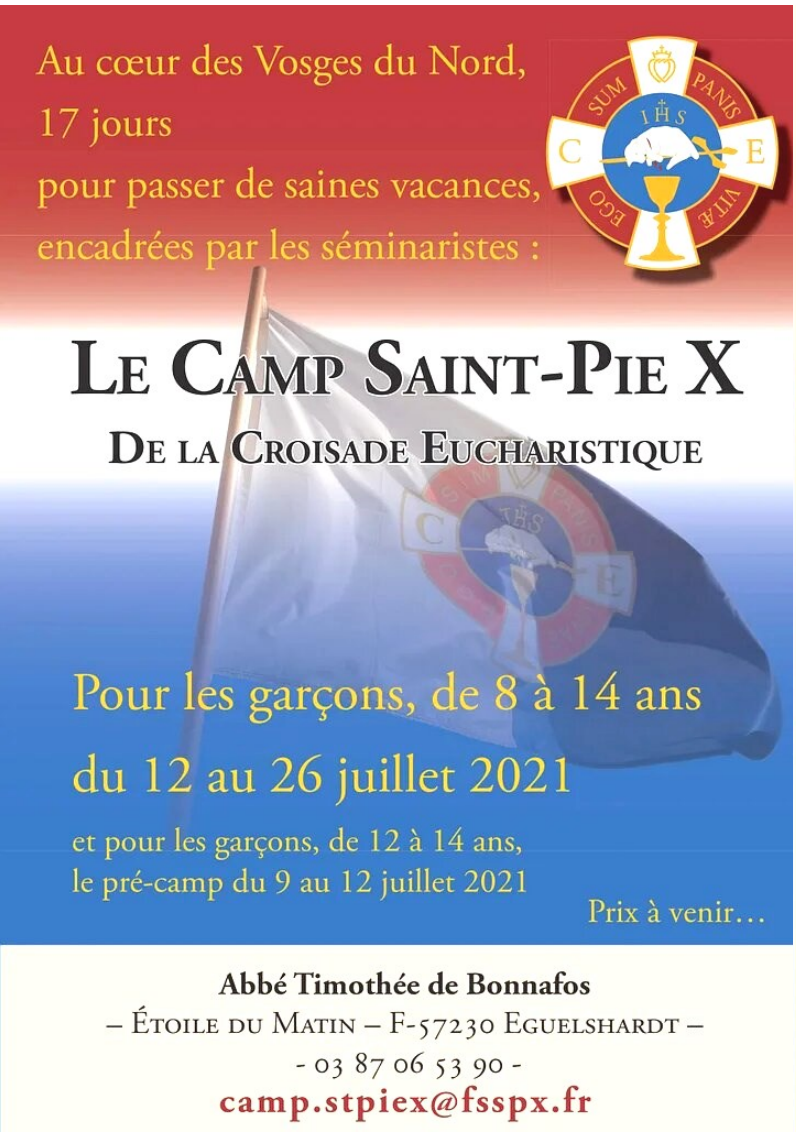
Ce projet de loi renforce la mainmise de l'Etat républicain sur la société. Il vise à créer dans l'avenir un délit d'anti-républicanisme, à imposer comme un article de foi à professer par tous la prééminence absolue de la loi civile sur la loi divine. Pour l'instant, le serment… euh, pardon ! le contrat d'engagement républicain n'est obligatoire que pour les associations sportives, celles qui demandent des subventions ou un agrément.

L'Etat supprime en une phrase la possibilité de faire l'école à la maison et impose la fréquentation d'un établissement scolaire dès l'âge de trois ans, ceci afin d'arracher l'enfant aux « déterminismes » de la famille, selon l'expression de l'ancien ministre de l'Education Nationale Vincent Peillon.

Ce projet de loi est clairement d'inspiration maçonnique : il faut lutter contre lui de toutes nos forces.

Parce Domine, parce populo tuo !

Source : laportelatine.org, article intitulé *Réflexions au sujet du projet de loi « confortant les principes de la République »*.





Le vénérable Père Libermann, fondateur à Amiens



Dans le quartier amiénois de La Neuville, un prêtre d'origine juive a posé ses modestes valises il y a 180 ans. Sait-on que c'est ici qu'a commencé une des plus grandes épopées missionnaires de l'Histoire de l'Eglise ?

Par l'abbé **Gabin Hachette**

Jacob Libermann est le cinquième fils du rabbin de Saverne, lorsqu'il naît dans cette ville le 12 avril 1802. Il fut élevé dans le judaïsme le plus strict par son père qui le destinait au rabbinat. Poursuivant ses études à Metz, le contact avec le monde non juif et la conversion au catholicisme de son frère ainé, Samson, ébranlèrent ses convictions. Il fut même tenté par le rationalisme mais obtint néanmoins de son père l'autorisation de venir à Paris, où il subit l'influence d'un ancien rabbin converti, Drach, qui le fit recevoir au collège Stanislas pour y étudier le christianisme.

Converti à son tour, il reçut le baptême le jour de Noël 1826 et prit le nom de François, Marie-Paul. En même temps, il se sentit appelé au sacerdoce et entra, en 1827, au séminaire Saint-Sulpice. Malheureusement, des crises d'épilepsie l'empêchèrent d'accéder aux ordres majeurs. On le garda à Issy, à cause de sa vie édifiante et de la bonne influence qu'il exerçait sur les séminaristes. Il organisa parmi ceux-ci des « bandes de piété » qui contribuèrent beaucoup à la ferveur du séminaire. Bien qu'il ne fût que simple acolyte, les Eudistes, qui travaillaient à reconstituer leur congrégation, lui confièrent leur noviciat de Rennes en 1837. Il y resta deux ans puis se lia ensuite avec deux séminaristes créoles, anciens confrères de Saint-Sulpice, Tisserant et Le Vavasseur, qui avaient conçus le projet d'une œuvre pour l'évangélisation des esclaves noirs. Il part à Rome pour obtenir l'approbation du Saint-Siège. Celle-ci lui est accordée, à condition qu'il se fasse ordonner prêtre. Ses difficultés de santé s'étant aplanies à la suite d'un pèlerinage à Lorette, il termine ses études au grand séminaire de Strasbourg.

Arrivée à Amiens

Où installer l'œuvre naissante ? Libermann pensait d'abord à l'Alsace, son pays natal, mais des amis lui proposaient Lyon. Enfin, un ancien condisciple de séminaire assurait que Mgr Mioland, évêque d'Amiens (1837-1849) dont il était le secrétaire, consentirait à l'ordonner et qu'il mettrait à sa disposition une maison, propriété de l'évêché, toute proche de la ville. On pourrait y loger les novices qui trouveraient une chapelle installée, un jardin et un petit bois. La proposition était tentante. C'est ainsi que La Neuville-les-Amiens devint le berceau de la fondation.

Libermann arriva sans tarder à Amiens. Un abbé de ses amis l'y accueillit, c'est chez lui qu'il fit la retraite préparatoire à l'ordination. Le but, après tant d'épreuves était atteint : Libermann allait être prêtre du Christ. Ce fut le 18 septembre 1841 qu'eut lieu la cérémonie dans la chapelle privée de l'évêché (devenu l'école de commerce juste à côté de la cathédrale depuis la spoliation de 1906 par l'Etat). Un prêtre y assista seul, Libermann redoutant l'émotion occasionnée par une assistance nombreuse. La première messe fut dite chez les Dames de Louvencourt (actuel lycée Saint-Rémi au centre-ville d'Amiens), bienfaitrices de l'œuvre commençante et la première bénédiction du nouveau prêtre fut pour elles et les 150 orphelines qu'elles élevaient. La seconde messe a été célébrée à Notre-Dame des Victoires à Paris,



La chapelle du lycée Saint-Rémi, où le Père Libermann a célébré sa première messe (Amiens, rue des Crignons).



Mgr Mioland, évêque d'Amiens de 1837 à 1849.

assisté de l'abbé Desgenettes et entouré de ses futurs novices : c'était la première messe de communauté de la Congrégation du Saint Cœur de Marie.

Installation du noviciat

La route si longtemps voilée et incertaine qu'à suivie Libermann l'a enfin conduit au port. Le jeune converti de 1827 est prêtre à 39 ans. Son âme, plus que jamais possédée de Dieu va s'épanouir ; cependant les réussites qui ont marqué les douze dernières années qu'il a encore à vivre seront toujours achetées par le renoncement et la croix.

La maison destinée au noviciat s'élevait dans le faubourg de La Neuville, aux portes de la ville d'Amiens. L'humble monastère est toujours là : il présente un ensemble de bâtiments d'âge divers, lui donnant un aspect mi-pensionnat, mi-couvent, qui reste plein de souvenirs. On en a fait de nos jours une maison de retraite pour personnes âgées. Grâce aux soins de la Supérieure des Dames de Louvencourt, la maison était alors toute prête à recevoir ses nouveaux occupants. Le premier étage pouvait loger une douzaine de personnes. La chapelle, petite mais pieuse et bien ornée, était accueillante. Au-dessus de l'autel trônait une statue de la Vierge de la Médaille Miraculeuse donnée par M. Desgenettes, ardent propagateur de la médaille de la rue du Bac. Les débuts, au point de vue matériel, s'annonçaient bien.

Malheureusement, des tensions se firent rapidement sentir avec les jeunes et fougueux novices créoles Le Vavasseur et Tisserant qui tendaient dans le sens d'un rigorisme exagéré. Tous deux rêvaient d'une utopique « règle de fer » éloignée de la juste mesure. « *Apôtres des esclaves*, déclaraient-ils, *nous devons vivre leur vie.* » Le Père Libermann sacrifia ce qu'il pût sacrifier sans inconvénients notoires mais il tint tête chaque fois que le fond où l'essentiel se trouvait en cause. Plus tard, revenus de leur dangereux état d'esprit, ils reconnaîtront humblement leurs torts. Le Père Collin, troisième novice des débuts, sut quand à lui détendre l'atmosphère par sa jovialité et ses petites moqueries sous lesquelles se cachaient une solide piété et un jugement droit.

Les Dames de Louvencourt

En novembre 1775, à l'âge de 28 ans, Mademoiselle Marie-Elisabeth de Louvencourt (1747-1778) fonde à Amiens les religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, vite appelées « Dames de Louvencourt ». Cette pieuse jeune femme, issue d'une famille seigneuriale picarde qui s'est illustrée dans la vie municipale amiénoise dès le XVII[e] siècle, aspire à la vie religieuse. Après s'en être ouverte à Mgr de Machault, évêque d'Amiens, celui-ci met à sa disposition un bâtiment afin d'en faire un hospice pour les malades contagieux et les incurables. M[lle] de Louvencourt, ainsi que les cinq jeunes filles qui l'aident, se consacrent au service de Dieu de façon publique et définitive. Elle prend le nom de sœur Marie-Louise du Sacré-Cœur. Un règlement est rédigé par ses soins. Les filles prononcent les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, mais pas celui de clôture pour pouvoir continuer à visiter les pauvres et les malades. M[lle] de Louvencourt, exposée aux maladies contagieuses, décède le 14 octobre 1778. Le lendemain, ses obsèques sont célébrées avec faste.

M[lle] de Louvencourt laisse 20 000 livres à l'évêque pour son hôpital. Les cinq sœurs qui s'en occupaient avec elle, prennent le relais. Quand elles décèdent, elles sont vite remplacées. On se "bouscule" pour entrer dans l'institut fondé par Marie-Elisabeth de Louvencourt, même sous la Révolution durant laquelle il échappe aux persécutions. Après le Concordat, il se consacre à l'éducation aussi bien des enfants aisés, que des pauvres et des orphelines. En 1898, est posée la première pierre de l'actuel lycée Saint-Rémi, mais à la suite de la spoliation de leur biens par l'Etat (loi de 1904), les Dames se voient endettées et contraintes de vendre les bâtiments. L'institution a été dissoute après la seconde guerre mondiale et les religieuses ont dû rejoindre une autre congrégation. Leurs archives semblent détruites ou égarées.



« Sa figure était belle, pleine d'une énergie agréablement tempérée de douceur, toujours sereine et facilement souriante [...] Il suffisait aux frères et aux novices de jeter un regard sur lui pour se sentir animés de foi. » Témoignage d'un Supérieur de Grand Séminaire à propos du Père Libermann.

La vie à La Neuville

Petit à petit, des jeunes gens achevant leur séminaire ou déjà prêtres arrivaient à La Neuville où vont régner la simplicité et la ferveur qu'on retrouve au berceau des ordres religieux. A la fin de la première année, sept missionnaires étaient prêts à partir. Deux ans plus tard, ils étaient vingt quatre. On vivait dans la plus stricte pauvreté, tout en évitant les excès de zèle intempestifs. Le Père Supérieur, le mieux logé, n'avait qu'un lit, une paillasse, une table et une chaise. On travaillait dans une salle commune où il n'y avait qu'un encrier — le stylo n'était pas encore adopté — et chacun venait y puiser à son tour. Chacun allait à tour de rôle aux provisions et chercher la ration d'eau du jour à la fontaine du quartier. Libermann disait : « *Quand chacun de nous allait puiser de l'eau à la fontaine, on nous appelait « Mon frère » ; depuis que nous n'y allons plus, on nous salue profondément : « Mon Révérend Père. » En valons-nous mieux pour cela ?* ». Malgré les difficultés matérielles inhérentes à toute installation, un novice écrivait à sa mère au début de la seconde année : *« La vie qu'on mène ici n'est ni dure ni pénible, mais douce, paisible, retirée, propre à favoriser le recueillement intérieur et à sanctifier les âmes. »*

Esprit de la formation

Le petit couvent de La Neuville était à bonne école. On peut ramener à trois points la spiritualité qu'inculquait le maître des novices.

1) *Renoncement total*, à la base de toute vie surnaturelle authentique — sous forme de séparation d'avec la nature et d'avec soi-même : donc, acceptation de l'immolation, du brisement sous la main divine qui veut détruire la nature corrompue par le péché originel. Détachement des jouissances de la terre, privations supportées pour l'amour de Dieu.

2) *Calme, paix, abandon*. Le calme modère et adoucit les facultés intérieures et extérieures. La paix résulte de la conformité à la volonté de Dieu. L'abandon est fait d'humilité profonde, de simplicité et de confiance en Dieu.

3) *Union à Dieu* par une tendance continue de l'âme vers l'objet de son amour, mais surtout par la prise de possession de tout l'être par Dieu, au point que l'Esprit-Saint dirige désormais tous les mouvements de cette âme.

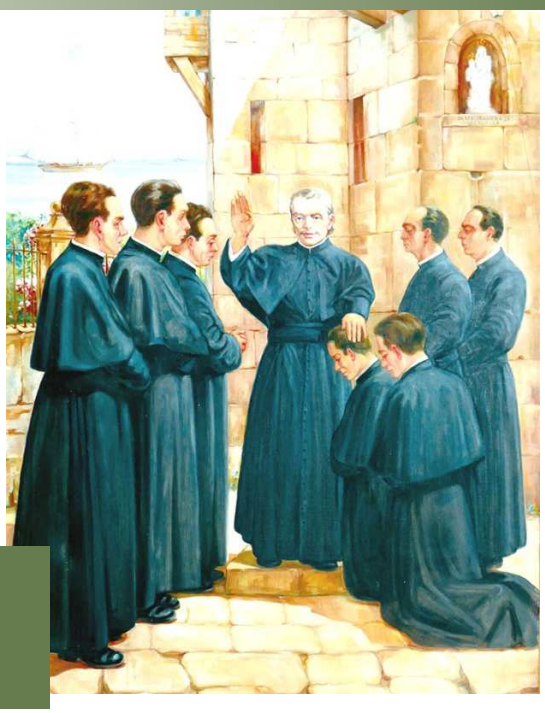
Libermann disait plaisamment : *« Pendant le noviciat, nous nous formons à ces vertus intérieures, nous sommes comme un canon qu'on charge bien et bourre solidement : il ne bouge pas quoique rempli ; mais mettez-y le feu, quel détonation, quel effet ! De même, une âme, intérieurement remplie des vertus, reste dans une douce paix devant Dieu, soumise, souple et disposée à sa première volonté ; mettez-la en œuvre, quel feu de zèle et de charité, quels résultats heureux ! »*

L'envoi des premiers missionnaires du Saint Cœur de Marie

Le premier apôtre envoyé chez les Noirs par le Père Libermann fut le Père Jacques Laval. Longues prières devant le Saint-Sacrement, visites fréquentes chez les pauvres Noirs, catéchismes, aumônes, mortifications imposées par son zèle dévorant constituent sa vie sur l'île Maurice. A sa mort en 1864, il avait converti 67 000 personnes et son tombeau devint un véritable lieu de pèlerinage.

Le second apôtre qui partit fut le fougueux Père Le Vavasseur. Il quitta Amiens en 1842 pour l'île





Le noviciat de La Neuville d'où le Père Libermann envoya ses premiers missionnaires, aujourd'hui devenu une maison de retraite (place Auguste Dujardin, Amiens).

Bourbon (appelée en 1793 par les révolutionnaires « la Réunion »), son pays d'origine. Ses succès apostoliques furent considérables ; cependant les persécutions de certains Blancs qui le trouvaient trop dévoué aux intérêts des Noirs, l'obligèrent à quitter deux fois son poste, mais il triomphait toujours en fin de lutte. L'émancipation des esclaves Noirs se fit grâce à lui sans aucun trouble sur l'île.

Le Père Tisserant fut envoyé en Haïti la même année. Il ne rencontra que des obstacles de tous côtés. La fièvre jaune l'ayant atteint, il rentra en France pour se soigner. Il revint avec un renfort appréciable, mais de nouveau désordres révolutionnaires éclatèrent : tous durent rentrer en Europe en 1845. C'était une défaite : le cœur du Père Libermann souffrit, mais ses fils sauront prendre, plus tard, une sainte revanche. Le Père Tisserant est mort héroïquement dans le naufrage d'un navire à vapeur faisant route vers la côte Ouest-Africaine, passant ses derniers instants à absoudre les passagers et baptisant un juif.

Le désastre de Guinée

A cette époque, un évêque américain, Mgr Barron, vicaire apostolique des deux Guinées, fit appel au fervent noviciat de la Neuville pour catéchiser les populations noires du Libéria en proie aux prédicants méthodistes. Le Père Libermann lui accorda sept missionnaires et trois pieux laïcs comme frères. L'enthousiasme les soulevait tous. Après une traversée pénible, l'hostilité des indigènes ne leur permit pas de se rendre aux postes qu'ils devaient occuper. Ils durent attendre là où ils avaient débarqué, dans une région des plus malsaines. Ils tombèrent l'un après l'autre, terrassés par la fièvre. Le Père de Régnier, mortellement atteint, succombe le premier. Le Père Libermann reçut l'annonce de sa mort, accompagnée de ces lignes héroïques : « *Si j'avais à refaire ce que j'ai fait, je le ferais mille fois encore pour l'amour de Jésus et de Marie […] Je ne changerais pas mon sort pour tous les biens du monde.* » Deux lettres partirent aussitôt d'Amiens, indiquant aux missionnaires des mesures à prendre pour leur préservation, ces lettres n'arrivèrent pas à destination.

« Je ne changerais pas mon sort pour tous les biens du monde. »

Après le Père de Régnier, c'est un frère irlandais qui meurt subitement d'un coup de soleil. Une fièvre cérébrale emporte un troisième missionnaire ; une quatrième victime est frappée d'apoplexie foudroyante. Peu après, Mgr Barron annonce au Père Libermann deux autres pertes et l'état désespéré des survivants. Il lui fait part en même temps, devant cet affreux désastre, de sa résolution d'offrir au Saint-Siège sa démission. C'est l'effondrement total de cette généreuse expédition, conçue dans un bel élan apostolique.

Un seul missionnaire restait en Afrique, abandonné, perdu dans la brousse. On le croit mort : il est inscrit au ménologe de La Neuville où, pendant 18 mois, on prie consciencieusement pour le repos de son âme — qui était loin d'être en repos ! Perdu au Gabon, ne pouvant communiquer avec personne, il luttait courageusement contre l'influence de trois ministres méthodistes, qui avaient pour eux tous les atouts garantissant leur réussite. La lutte dura deux ans ; puis les circonstances obligèrent les trois ministres à se retirer, et le courageux lutteur resta seul, vainqueur. En 1845, on apprit enfin qu'il était vivant. Il avait été le Supérieur de la vaillante équipe décimée : c'était le Père Bessieux. Il deviendra l'un des évêques fondateurs de la nouvelle église africaine. L'affreux désastre de cette mission de Guinée causa une douleur sans égale au Père Libermann, mais il aura la consolation d'écrire : « *Ce coup, loin de décourager nos confrères, ne fait qu'augmenter leur ardeur. Tous ont demandé à aller en Guinée […] Je suis obligé de défendre qu'on continue à me persécuter pour cela ; je ne puis envoyer des gens à la boucherie. Les missionnaires sont trop précieux.* »

Expansion

L'ère de l'épreuve touche à sa fin. Les premiers missionnaires africains offerts en holocauste ont attiré la grâce sur les âmes délaissées des Noirs et la mission va faire, enfin, un beau départ. En attendant, les novices affluent à La Neuville : il faut penser à s'agrandir. Le Père Libermann achète une maison à Amiens, puis devient acquéreur de l'ancienne abbaye cistercienne du Gard, près de Picquigny ; il y installe les aspirants n'ayant pas encore terminé la philosophie et la théologie. Ils étaient déjà plus de trente.

Le fondateur ne recule pas devant la fatigue de multiples voyages pour recruter des vocations. L'année 1846 le voit visiter de nombreuses villes en France, l'œuvre est partout accueillie avec sympathie. Au mois de juin de cette même année, Libermann se rend à Rome pour soumettre à la Congrégation de la Propagande (chargée des missions) un plan complet sur l'évangélisation des Noirs. On souligna la surnaturelle sagesse de l'exposé. La Propagande confia toute l'administration apostolique de la côte d'Afrique occidentale à cette héroïque congrégation. Le Père Truffet fut sacré évêque mais, voulant s'habituer à la nourriture du pays, il en tomba malade et mourut au bout de six mois. Les Pères Bessieux et Kobès lui succédèrent dans l'épiscopat. Annonçant l'arrivée des deux évêques aux communautés d'Afrique, le Père Libermann écrit : « *La mission marchera désormais vers son but, avec la grâce de Dieu et la fidélité que vous y apporterez. Soyez sincèrement attachés et soumis à vos deux évêques. Ils sont au milieu de vous ce que Jésus-Christ était au milieu des apôtres.* »

L'action de Libermann dans les missions ne l'empêchait pas de continuer son ministère de choix : la formation des novices. On a peine à croire que cet homme, toujours malade, ait pu réaliser un tel travail. Le Conseil de la congrégation dut intervenir pour qu'il prit quelques adoucissements absolument nécessaires à son surmenage effrayant. Il se soumit humblement. Rendant compte aux missionnaires éloignés, il ajoutait : « *Le côté spirituel ne laisse rien à désirer ; il n'y a que les finances et moi qui restons en arrière. Je crois, cependant, que je suis moi, beaucoup plus en arrière encore que les finances […] Je compte sur la Providence et je suis sûr de ne pas être confondu.* » De fait, la Providence ne lui fit pas défaut et il n'y eu jamais à craindre de déficit sous le gouvernement du Père Libermann.

Fusion avec la Société du Saint-Esprit

Les Pères du Saint-Esprit, fondés en 1703, par un saint prêtre de Rennes, Claude Poullart des Places, avait été anéantie à la Révolution. Elle se reforma ensuite. Son but était l'évangélisation des missions dans les colonies françaises. Elle dirigeait le séminaire colonial connu sous le nom de Séminaire du Saint-Esprit, pour la formation des futurs missionnaires. Malgré de très louables efforts, la restauration de la

L'abbaye Notre-Dame du Gard

Cette abbaye cistercienne, fille de Clairvaux, fut fondée en 1137. Saint Bernard s'y rendit deux ans plus tard. En 1191, le roi Philippe-Auguste la prend sous sa protection. Malheureusement, l'abbaye fut ruinée pendant la guerre de Cent Ans. A partir de 1518, l'abbaye est placée sous le régime de la commende (un abbé laïc bénéficie des affaires temporelles, un supérieur religieux a en charge la direction des affaires spirituelles) et en 1657, Mazarin devient abbé commendataire. Au XVIII[e] siècle, le cloître et le dortoir sont abattus pour être reconstruits, Mgr d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, pose la première pierre en 1752.

La Révolution survient, l'abbaye est déclarée bien national, c'est-à-dire volée aux moines qui en sont expulsés, puis vendue. Une partie des bâtiments est démolie, les terres sont divisées pour être mises en culture. Sous la Restauration, des trappistes s'installent à l'abbaye, ils font reconstruire l'église abbatiale tombée en ruine, fondent l'abbaye « fille » du Mont des Cats (Flandre) mais en 1845 ils décident de quitter le Gard pour l'abbaye de Sept-Fons. C'est ainsi qu'en 1848 le Père Libermann acquiert l'ensemble pour y loger ses novices. De 1869 à 1906 une fondation de moniales chartreuses s'y installe, jusqu'à ce que la loi sur les congrégations les contraigne à quitter la France. L'abbaye fut vendue à des particuliers qui en ruinèrent une nouvelle fois les bâtiments.

En 1967, le Père Paul Dentin (1897-1980), fondateur de la congrégation des Frères auxiliaires du clergé décide d'y installer la maison-mère de son ordre et de restaurer le bâtiment abbatial. En 2001, la maison-mère est transférée à Lyon et l'abbaye du Gard est vendue à un promoteur privé qui crée une résidence divisée en appartements de luxe.



L'abbaye cistercienne du Gard,
à Crouy-Saint-Pierre (18 km d'Amiens)



Chapelle de la Maison-mère de la Congrégation du Saint-Esprit (28-30 rue Lhomond, Paris V^{e}).

société n'avait jamais été florissante ; la Révolution de 1848 sembla lui donner le coup de grâce : elle ne comptait plus qu'une demi-douzaine de prêtres. Ils n'étaient liés par aucun vœu et ils n'inspiraient pas le sentiment de stabilité qu'offrait la Congrégation du Saint Cœur de Marie. Cependant, les statuts des Pères du Saint-Esprit subsistaient, leurs constitutions avaient été approuvées à Rome, l'ordre était reconnu, subventionné par l'Etat français.

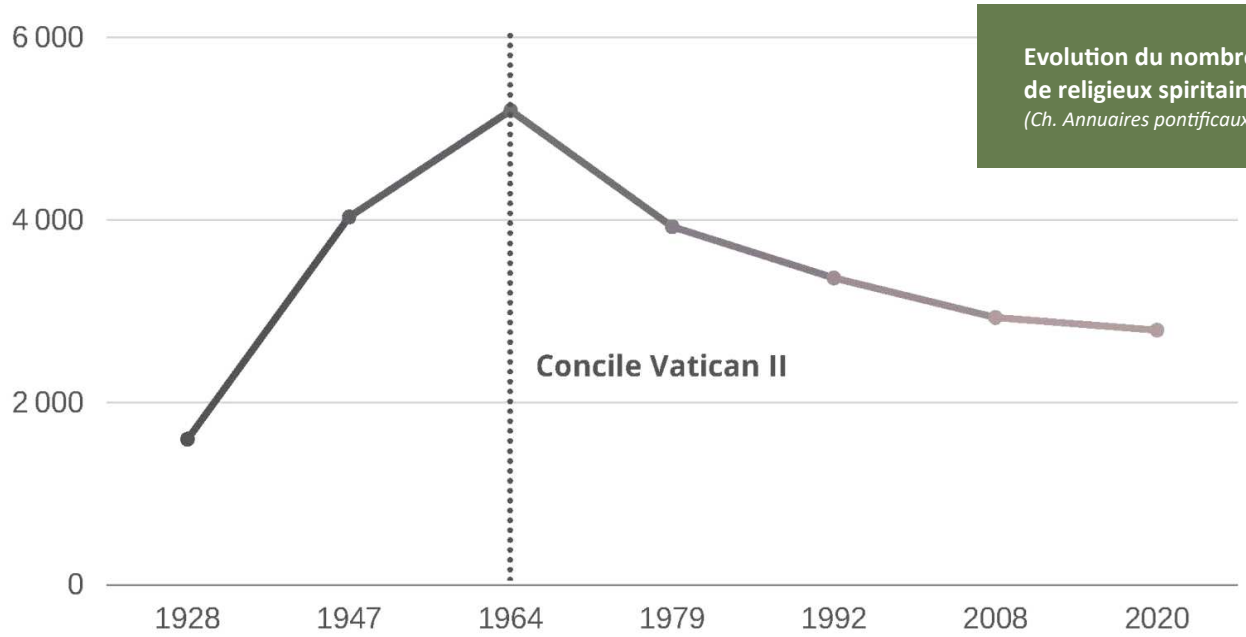
Il n'y avait aucune nécessité pour le Père Libermann de solliciter une fusion, mais toujours docile aux indications divines, il suivra la marche des évènements. L'union des deux congrégations souleva bien des difficultés, un terrain d'entente ne fut pas facile à trouver. On finit par tomber d'accord le jour de la Pentecôte 1848, les deux instituts n'en feraient plus qu'un seul : « La Congrégation du Saint-Esprit, sous l'invocation du Saint et Immaculé Cœur de Marie. » Libermann pouvait écrire au Père Le Vavasseur avant la conclusion de l'accord : « *Je reculerais si je n'avais la certitude que la fusion faite, notre congrégation ne conservât sa ferveur et sa parfaite régularité.* »

Le Père Libermann fut unanimement élu 11^{e} Supérieur général de l'institut, une greffe jeune et vigoureuse venait d'être entée sur le vieux tronc ; il en devait résulter un arbre dont les fruits abondants allaient réjouir l'Eglise. Après son élection, le nouveau Supérieur dut quitter Amiens pour s'installer avec son administration à Paris, rue Lhomond (V^{e} arr.).

Dernière étape

Sentant ses forces décliner — il n'aura que trois années de supériorat — le Père Libermann tint à rédiger sommairement ses dernières recommandations. Recueillies par ses fils, elles parurent sous le titre de : *Instructions aux Missionnaires.* C'est le résumé de toute sa doctrine spirituelle, complétée par son expérience des hommes et des choses appliquées aux exigences de la vie des missions. Il y montre comment et pourquoi la sainteté est nécessaire aux ouvriers évangéliques pour obtenir la conversion des âmes. La tâche du Père Libermann touche à sa fin. En douze années de sacerdoce, il a établi dans l'Eglise une société nouvelle et florissante.

Le 2 décembre 1851, Paris est en émoi avec la



Evolution du nombre de religieux spiritains
(Ch. Annuaires pontificaux)

nouvelle d'un coup d'Etat, le Père Libermann se décide à rejoindre l'abbaye du Gard. Cela ne réussit pas à sa santé déclinante et, de retour à la Maison-mère, il lui fallut garder la chambre. Il mourut en odeur de sainteté le 2 février 1852. Le vénérable Père fut inhumé à Notre-Dame du Gard. En 1865, ses restes mortels furent transférés à Chevilly-Larue (Seine), avant de rejoindre en 1967 la Maison-mère. Le 1er juin 1876, le pape Pie IX a signé le décret d'introduction de sa cause et le décret d'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu à été publié sous saint Pie X, le 19 juin 1910.

Postérité

Parmi les fils du Père Libermann, figure Mgr Marcel Lefebvre. Etudiant au Séminaire français de Rome, tenu par les spiritains, il fut ordonné prêtre en 1929. Après avoir exercé son ministère pendant un an dans le diocèse de Lille, il entra dans la Congrégation du Saint-Esprit et reçut en 1932 son obédience pour le Gabon où il resta quatorze ans. Après un court séjour en France comme directeur du scolasticat de Mortain, il fut nommé vicaire apostolique de Dakar (Sénégal) et reçut la consécration épiscopale à Tourcoing en 1947. Un an plus tard, Mgr Lefebvre, fut promu délégué apostolique pour l'Afrique francophone, il représenta le Saint-Siège pour un territoire immense allant du Maroc à Madagascar, de la Guinée à Djibouti. Après une courte période comme évêque de Tulle (Corrèze) en 1962, il fut élu Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, on le vit ainsi succéder un siècle plus tard au Père Libermann. Après avoir courageusement bataillé durant le concile Vatican II contre les influences délétères du libéralisme et du modernisme, il eu l'immense douleur de voir ces erreurs triompher avec l'aval de la hiérarchie romaine.

Refusant de collaborer à l'auto-démolition de sa congrégation par l'application des nouvelles directives conciliaires, Mgr Lefebvre donna sa démission à l'occasion du chapitre général de 1968. Deux années plus tard, on le vit fonder à Fribourg, en Suisse, la Fraternité Saint-Pie X. Le Père Libermann est donc, en quelque sorte, le « grand-père » de notre belle œuvre sacerdotale… ■

Sources : J. Bouchaud, Catholicisme, t. 7, art. *Libermann.* / M.-L. de Sion, *Le vénérable Libermann*, Spes, 1954.



Mgr Lefebvre, lors d'une réunion des provinciaux spiritains en 1965.



L'EXISTENCE DE DIEU

D'APRÈS LE *MANUEL D'INSTRUCTION RELIGIEUSE (1898)* DU **CHANOINE BOULOUMOY**

Demande – Récitez le premier article du Symbole.
Réponse – Premier article du Symbole : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.*

D. Que nous enseigne ce premier article ?
R. – Ce premier article nous enseigne qu'il faut croire en Dieu.

Je crois, c'est-à-dire je regarde comme parfaitement vrai.
Il ne s'agit donc pas ici d'une simple opinion, d'une hypothèse plus ou moins solidement établie, comme si l'on disait : Je crois qu'il pleuvra demain, que mon père viendra ce soir, etc. ; mais il s'agit d'une croyance sincère et inébranlable, d'une adhésion de l'esprit qui exclue toute hésitation, toute crainte de se tromper.
L'expression *en Dieu* signifie que nous croyons non seulement à l'existence de Dieu, mais encore à la vérité de tout ce qu'il nous enseigne, et que nous mettons en lui notre confiance.

D. – Pourquoi faut-il croire en Dieu ?
R. – Il faut croire en Dieu parce qu'il nous a révélé lui-même son existence.

Dieu s'est révélé, c'est-à-dire manifesté à nos premiers parents dans le paradis terrestre ; à Noé, à l'époque du déluge ; aux patriarches Abraham, Isaac, Jacob, auxquels il a promis une postérité égale en nombre aux étoiles du firmament. Il s'est manifesté à Moïse. Fugitif et pleurant dans le désert les malheurs de sa nation, Moïse aperçut sur le mont Horeb, voisin du Sinaï, un buisson qui brulait sans se consumer. Une voix se fit entendre : *Moïse, Moïse. — Seigneur, me voici… — N'approche pas… car la terre que tu foules aux pieds est une terre sainte… Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; j'ai entendu ses cris… va l'arracher des mains de l'Egypte… — Qui suis-je moi, pour aller vers Pharaon ?... — Je serai avec toi… — J'irai donc vers les enfants d'Israël et je leur dirai : Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous. Mais s'ils me disent : Quel est son nom ? Que leur répondrai-je ?... — Je suis celui qui suis. Tu leur diras : Celui qui est m'a envoyé vers vous.*[1] Et Moïse obéit à Celui qui lui donna la puissance d'opérer de vrais miracles. Et Dieu lui parla encore pendant le voyage, sous la tente, dans les assemblées du peuple, sur le Sinaï, à la porte et sous les voiles du Tabernacle. Enfin Dieu s'est révélé surtout par son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a passé, revêtu d'un corps et d'une âme, trente-trois ans sur la terre.
Nous voyons par l'histoire que, dans tous les temps et dans tous les pays, les peuples, même les plus différents entre eux par la langue, les mœurs, l'éducation, ont cru à cette affirmation de l'existence de Dieu : les temples, les autels, les sacrifices, les cérémonies religieuses l'attestent hautement.

« Jetez les yeux sur la surface de la terre, dit Plutarque, vous pourrez y trouver y trouver des villes sans fortifications, sans lettres, sans magistrature régulière ; des peuples sans habitations distinctes, sans professions fixes, sans propriétés de biens, sans usage des monnaies, et dans l'ignorance universelle des beaux-arts ; mais vous n'en trouverez pas sans connaissance de la divinité.[2] »
« Il n'y a pas, dit Cicéron, de nation assez inculte, assez barbare, pour ignorer qu'il existe un Dieu, bien qu'elle ne sache pas dire quelle est sa nature.[3] »
Or, ce jugement unanime et universel ne saurait être une erreur et un préjugé ; il ne peut venir que de la nature, ou plutôt de l'auteur même de la nature, qui dès l'origine s'est manifesté aux hommes et a imprimé dans touts les consciences un témoignage de sa sagesse et de sa puissance infinies.
« En toute chose, dit Cicéron, que nous avons déjà cité, le consentement de tous les peuples doit être regardé comme une loi de la nature.[4] »

D. – La raison ne nous dit-elle pas aussi qu'il y a un Dieu ?
R. – Oui, la raison nous dit qu'il y a un Dieu, parce que, s'il faut un ouvrier pour bâtir une maison, à plus forte raison il a fallu un créateur pour faire de rien le ciel et la terre.

Que la raison puisse arriver à connaître l'existence de Dieu, nul doute à cet égard : c'est une vérité définie par le concile Vatican I : « Si quelqu'un dit que le Dieu unique et véritable, notre créateur et maître, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses créées, qu'il soit anathème.[5] »
Au moyen des choses créées, dit le concile. C'est donc surtout au spectacle de l'univers qu'il faut demander la démonstration la plus palpable de l'existence de Dieu.

1° *L'univers existe* : qui l'a créé ? est-ce l'homme ? assurément non. S'est-il créé lui-même ? Pas davantage. Une maison, si modeste qu'elle soit, ne s'est pas construite toute seule : elle suppose un ouvrier qui s'est occupé de réunir les matériaux, de les préparer, d'assigner à chacun d'eux la place qui lui convient. Un tableau, une statue, supposent également un peintre, un sculpteur qui ont produit ces œuvres. A plus forte raison, faut-il un créateur pour faire de rien le ciel et la terre. — Mais les êtres dont se compose le monde ne peuvent-ils pas s'être donné l'existence les uns aux autres ? Non, il doit nécessairement y avoir une cause première, quelqu'un de qui tous les autres dépendent et qui ne dépende lui-même de personne.
« *Supposez*, dit un philosophe anglais, Clarke (1675-1729), une longue chaîne verticale, allant de la terre jusqu'au ciel et dont les anneaux les plus élevés se cachent et se perdent dans les nuages. On se demande qui soutient cette chaîne, à quoi elle est suspendue. Croit-on qu'il suffira de répondre que le premier anneau d'en bas tient au second, le second au troisième, et ainsi de suite de l'un à l'autre en remontant jusqu'aux nuages ? Croit-on qu'une fois arrivés là, les anneaux de la chaîne cessant d'être visibles, il sera possible d'admettre que l'extrémité de la chaîne flotte dans les nues sans être suspendu à rien ?[6] »
Cet argument peut encore se présenter sous une forme tout à fait simple et familière : Qui a existé le premier, de l'œuf ou de la poule ? Si c'est l'œuf, d'où vient-il ce premier œuf ? Si c'est la poule, d'où vient cette première poule ?


Qui a existé le premier, de l'œuf ou de la poule ?

2° *Il y a de l'ordre et de l'harmonie dans l'univers*. Que de merveilles dans le firmament, sur la terre que nous habitons, au sein des océans, dans l'homme lui-même ! Comme tout porte l'empreinte de l'intelligence et de la sagesse ! comme chaque chose remplit admirablement la fin à laquelle elle est destinée ! Mais d'où vient cet ordre ? Quel est l'auteur de cette harmonie ? Le hasard ? - Autant vaudrait dire que les lettres de l'alphabet, jetées pêle-mêle sur le papier, ont composé les fables de La Fontaine ; qu'un jour les diverses pièces dont se compose une montre se sont rencontrées fortuitement et ont communiqué aux aiguilles un mouvement régulier, qui leur permet de marquer les heures.
« Si une horloge, dit l'impie Voltaire lui-même, prouve un horloger, si un palais annonce un architecte, comment l'univers ne démontre-t-il pas une intelligence suprême ?... Il me semble que le corps du moindre animal démontre une profondeur et unité de dessein, qui doivent faire dire à Dieu que c'est lui-même qui le commande, voilà qui passe l'homme, qui est de Satan.

Terminons en disant que le sens intime avertit tous les hommes de l'existence de Dieu. Instinctivement, surtout dans la peine et le danger, nous nous écrions : *Mon Dieu !* C'est le cri de la nature.

« Dieu, dit Lacordaire[8], est le plus populaire de tous les êtres. Le pauvre l'appelle, le mourant l'invoque, le pervers le craint, l'homme de bien le bénit… Il n'est pas un lieu, un temps, une occasion, un sentiment, où Dieu ne paraisse et ne soit nommé… La colère croit n'avoir atteint son expression suprême qu'après avoir maudit cet adorable nom, et le blasphème est un hommage encore d'une foi qui se révèle en s'oubliant.[9] »

Quoique l'existence de Dieu nous apparaisse comme une vérité très claire et très certaine, il y a des hommes qui refusent d'y croire. On les appelle *athées*, (α θεός, *sans Dieu*). Y a-t-il de véritables athées ? En pratique, oui ; en théorie, non ; car il est impossible de trouver des preuves contre l'existence de Dieu. L'athéisme vient ordinairement de l'orgueil ou du dérèglement du cœur.

L'Esprit-Saint le déclare : *L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu.*[10] C'est dire qu'il prend ses désirs pour la réalité ; il souhaiterait que Dieu n'existât pas, pour n'avoir rien à craindre de lui après cette vie.

« Je voudrais voir, dit La Bruyère, un homme sobre, modéré, chaste, équitable, prononcer qu'il n'y a point de Dieu : il parlerait sans intérêt ; mais cet homme ne se trouve pas.[11] » ■

1. *Exode, III.*
2. *Contra Colot., n°31.* — Plutarque, biographe et moraliste grec (50 av. J.-C. — 139.)
3. *De Legibus, cap 8.* — Cicéron, orateur romain, écrivain et philosophe (107-43 av. J.-C.)
4. *Tusculan., l. I. cap 13.*
5. *Conc. Vatic.*, constit. *Dei Filius,* can. 2.
6. *Traité de l'existence de Dieu, de la Religion naturelle et de la vérité de la religion chrétienne, T. I, Ch III.*
7. *Notes sur les Cabales.* — Voltaire, chef des incrédules au XVIII[e] siècle, a vécu de 1694 à 1778.
8. Célèbre orateur de l'ordre de S. Dominique (1802-1861).
9. *Conférences de Notre-Dame,* 45[e] Conf.
10. *Ps. XIII, 1.*
11. *Caractères*, Ch. XVI. — La Bruyère, moraliste français (1646-1696)





La Tradition catholique,

Pour que le Christ règne en Picardie

CHAPELLE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL



Retrouvez-nous sur laportelatine.org

La Fraternité saint-Pie X

Elle est une société de prêtres catholiques fondée par Mgr Marcel Lefebvre en 1970. Son but essentiel est la formation de bons prêtres par les moyens que l'Eglise a toujours employés : le saint sacrifice de la Messe dans son rite de toujours, la prédication de la foi et de la morale catholiques, la dispensation de la grâce par les sacrements de l'Eglise, la doctrine catholique puisée aux meilleures sources, la vie en commun dans la charité et la prière.
Ses membres se dévouent sur tous les continents du monde et dans les œuvres les plus diverses : séminaires, ministère paroissial au sein de prieurés, écoles primaires et secondaires, enseignement supérieur, maisons de retraites spirituelles, aumônerie de religieuses, missions, œuvres de charité.

La FSSPX : 3 évêques, 680 prêtres, 137 frères, 210 sœurs, 80 oblates, 217 séminaristes.



Nos Ecoles dans les Hauts-de France



Ecole Notre-Dame
Tenue par les mères dominicaines de Saint-Pré
Primaire pour garçons et filles
62300 Eleu-dit-Lauwette / Tel. 03 21 75 51 67

Ecole St-Jean-Baptiste-de-La-Salle
Tenue par les prêtres de la FSSPX
Secondaire pour garçons — Pensionnat
62690 Camblain-l'Abbé / Tel. 03 21 22 00 04





Cours Notre-Dame des Victoires
Tenu par les mères dominicaines de Saint-Pré
Secondaire pour filles — Pensionnat
Primaire pour garçons et filles
02120 Le-Hérie-la-Viéville / Tel. 03 23 61 00 83

Quel offrande pour ?

L'Eglise accomplit gratuitement ses fonctions. Mais elle a besoin de chaque don pour vivre. Il est proposé les montants suivants :

Baptême : 50 €
Mariage : 200 €
Sépulture : 180 €

Intention de messe :
- *une messe : 18 €*
- *neuvaine : 180 €*
- *trentain : 720 €*

Directeur de la publication : Abbé Benoît Espinasse — Rédacteur : Abbé Gabin Hachette
Impression : Helloprint BV — Schiedamse Vest 89 — 3012 BG Rotterdam

CHAPELLE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL

LA CHARTE
DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE MGR LEFEBVRE DU 21 NOVEMBRE 1974



Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement teilhardien dans les universités, les séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

« S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-mêmes ou un ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème » (Gal. 1,8).

On ne peut modifier profondément la *lex orandi* sans modifier la *lex credendi*. A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Eglise Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise, par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du Concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.